

2023-02-10_Union_SOLIDAIRES_1200euros _____	3
2023-02-08_Union_SOLIDAIRES_carrieres_longues_jusque_mort __	5
2023-02-02_Union_SOLIDAIRES_Planete_retraite_meme_combat __	7
2023-02-01_Union_SOLIDAIRES_Risque_chimique _____	9
2023-01-22_Union_SOLIDAIRES_appel_mobilisation_31jan _____	11
2023-01-20_Union_SOLIDAIRES_Amplifions_pour_gagner _____	13
2023-01-19_interOS_interpro_Mobilis_obligeant_au_retrait _____	15
2023-01-18-Union_SOLIDAIRES_analyse_revendications_4p _____	17
2023-01-17_Union_SOLIDAIRES_cadeau_patronat _____	21
2023-01-10_Union_SOLIDAIRES_appel_mobilisation_19jan _____	23
2023-01-10_interOS_interpro_appel_mobilisation_19jan _____	25
2023-01-09_Union_SOLIDAIRES_tract_propositions_retraites _____	27
2023-01-02_Union_SOLIDAIRES_tract_prepa_mobilisation _____	29
2022-12-16_Union_SOLIDAIRES_tract_Financement_pas_un_pb __	31
2022-12-13_interOS_interpro_Prets_determines_report_annonce __	33
2022-12-12_Union_SOLIDAIRES_comm_Injustice _____	35
2022-12-05_interOS_interpro_comm_Prets_a_la_mobilisation _____	37
2022-11_SOLIDAIRES_FP_A_quoi_s_attendre_dans_FP _____	39
2022-11-29_Union_SOLIDAIRES_intervention_MinTra_egalite_FH __	43
2022-11-21_Union_SOLIDAIRES_tract_Aucun_peril _____	49
2022-11-15_Union_SOLIDAIRES_comm_Mesurettes_Vs_reculs _____	53
2022-10-04-interOS_interpro_comm_Determines _____	55
2022-09-26_Union_SOLIDAIRES_tract_Objectifs_Gvt _____	57
2022-09-13_Union_SOLIDAIRES_comm_Fuite_en_avant _____	59
2022-06-15_Union_SOLIDAIRES_Arguments_contre_recul _____	61
2022-06-08_Union_SOLIDAIRES_tract_Stop_aux_mensonges _____	71

Communiqué
Le 10 février 2023

Le que Borne cache (encore) derrière la retraite minimale à 1 200 € ...

Le gouvernement a cherché à faire croire que la pension minimale de 1200 € qu'il compte mettre en place est une avancée sociale importante. Prévues par la loi Fillon de 2003, elle n'a pourtant jamais été mise en place alors qu'un simple décret aurait suffi, ce à quoi le gouvernement de Macron aurait d'ailleurs pu s'atteler dès 2017. Au lieu de cela, rien. Et comme cela a été dit, cette pension minimale à 1200 €, à peine 100 € au dessus du seuil de pauvreté, ne concerne que les personnes pouvant justifier d'une carrière complète au SMIC, excluant ainsi les femmes aux carrières heurtées (temps partiel/congé parental) et les personnes précaires ayant subi de nombreuses périodes de chômage. Et parmi les « bénéficiaires », seul-es les actuel-les et futur-es retraité-es dont la pension est et serait comprise entre 1 100 et 1 200 € sont concerné-es, en réalité bien peu de monde. C'est donc très restrictif et ça promet en outre une mise en place difficile pour ne pas dire chaotique. Ce qui n'est pas dit non plus, ce sont les autres conséquences qu'emporte la retraite à 1 200 €.

Compte tenu de leur niveau de revenu, peu de bénéficiaires de cette pension « à minima » sont propriétaires de leur logement. Beaucoup en sont locataires. Or même en cette période de forte inflation, le gouvernement s'est refusé à encadrer encore moins bloquer les loyers. Dès lors une hausse des pensions ne serait-ce que symbolique se traduira inmanquablement par une hausse des loyers. **Si bien que cette revalorisation du minima de pension risque fortement d'être captée en intégralité par les propriétaires et spéculateurs immobiliers.** Ce qui signifie que cela permettra à la rente foncière d'augmenter (encore) la rentabilité de son capital. Ça tombe bien, c'est justement l'électorat de Macron ! Et si les loyers vont augmenter, ce ne sera pas le cas des aides personnalisées au logement (APL) victimes des coups de rabot de Macron et limitées à des loyers ne dépassant pas 1 234 € (pour une personne seule en région Ile de France), soit le lot de très nombreux locataires !

1 200 € c'est également un palier au-delà duquel de nombreuses aides au transport en commun ne sont plus accessibles. Dès lors, en l'absence de dispositifs correctifs et contraignants comme le blocage des loyers et l'indexation des pensions sur les salaires, la plupart des retraité-es nouveaux ou anciens ne profiteront guère de cette mesure « sociale ». D'ailleurs la proposition de loi Kasbarian actuellement débattue par le Parlement envisage justement de criminaliser les locataires qui seraient en difficulté de paiement de leurs loyers. Encore donc au bénéfice de la rente immobilière. Bref tout converge vers le capital.

Tout comme la loi Kasbarian ou la réforme chômage, il n'y a qu'une seule destination possible pour cette réforme des retraites : la poubelle de l'histoire. A l'opposé, l'Union syndicale Solidaires revendique une retraite avec âge de départ à taux plein soit 75 % du meilleur salaire dès 60 ans (et 55 ans pour les métiers pénibles), pas une retraite en dessous du SMIC revendiqué à 1 700 € nets, un partage du temps de travail à 32h hebdomadaires sans perte de salaire. **Et pour ce projet social, on se battra, en grève et dans la rue. Et même si Macron ne le veut pas, nous on l'obtiendra.**

CARRIÈRES LONGUES : TRAVAILLER JUSQU'À LA MORT!

Paris le 8 février 2023

Le débat parlementaire a débuté ce lundi 6 février à l'Assemblée nationale (20000 amendements déposés), et le gouvernement, pressé de faire voter sa réforme, cherche les voix de la droite, en commençant par **le sujet des carrières longues - ceux et celles qui ont commencé le travail entre 16 et 20 ans, souvent comme apprenti-es.**

Jusqu'alors, ils et elles pouvaient partir en retraite à 60 ans, deux ans avant l'âge légal. Si la réforme passe, ils et elles ne partiront que deux ans plus tard à 62 ans, subissant un décalage de deux ans.

De plus, certains travailleurs/euses qui auront commencé à travailler entre 16 et 18 ans devront cotiser 44 ans et non 43 ans pour pouvoir partir à taux plein vu le décalage de l'âge de départ, ce qui constitue évidemment une injustice flagrante. Le gouvernement refuse de revenir sur cette situation, pour des raisons de coûts...

Des tractations entre le gouvernement et Les Républicains, **il résulte, à titre d'atténuation, que le dispositif carrières longues sera étendu à ceux et celles qui auront commencé entre 20 et 21 ans.**

Et pour financer cette mesure, le gouvernement compte encore une fois prélever dans la branche accidents du travail – maladies professionnelles, branche largement excédentaire du fait du défaut de déclarations d'accidents du travail par de trop nombreuses entreprises. Merci, patron !

Le complément de financement est trouvé par l'unification à 30% des prélèvements sociaux sur les indemnités de ruptures conventionnelles comme des départs en retraite (fin des taux réduits incitatifs de 20 % pour les ruptures conventionnelles et de 50 % pour celles sur les indemnités de départ à la retraite). Cette unification génère aussi la fin des incitations de départ des seniors par rupture conventionnelle individuelle. Les ruptures conventionnelles collectives ne sont pas elles concernées, le patronat se gardant les avantages à pouvoir se séparer facilement des salarié-es devenu-es « inutiles » !

Mais l'injustice la plus cruelle résulte dans l'inégalité devant l'espérance de vie des travailleurs-euses en cause, qui va amener nombre d'entre eux à travailler jusqu'à la mort.

En effet, sont essentiellement concerné-es par les carrières longues, en ayant commencé très jeunes, ceux/celles qui ont dû exercer les métiers les plus durs, dans de fortes conditions de pénibilité et sont les travailleurs-euses les plus pauvres (industrie, BTP...). Or, selon l'INSEE, 25 % des travailleurs-euses pauvres sont déjà morts à 62 ans (contre 4% des plus riches) et 29% d'entre eux à 64 ans (contre 6% des plus riches), soit près d'un tiers d'entre eux/elles. Ils n'auront tout simplement pas de retraite....

Solidaires revendique la retraite à 60 ans (37,5 ans de cotisations) et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les carrières longues et les métiers pénibles.

Ce ne sont pas les mesurette de "compensation" accordées aux député-es de droite (pour justifier leur propre vote de la réforme) qui changeront la donne !

TOUS ET TOUTES EN GRÈVE ET EN MANIF ! RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME !

Planète, retraites : même combat !

Le projet du gouvernement s'inscrit dans la continuité des politiques antisociales et destructrices basées sur la croissance au détriment de la planète.

Il préserve les plus riches, génère inégalités, précarités, pollutions multiples (chimique, radiologique,...) et dérèglements climatiques. Il favorise les fonds de pension et assurances privées peu vertueux pour la préservation de la planète.

Un système inégalitaire et écocide au profit des plus riches

Selon le gouvernement, l'obligation de préserver le financement du système de retraite par répartition est incontournable. Pour cela, il serait nécessaire d'allonger l'âge de départ à la retraite et d'augmenter le nombre de trimestres cotisés. C'est un mensonge !

Il s'agit surtout de préserver la logique de croissance basée sur le productivisme et l'accumulation des profits pour quelques-un-es.

Pour cela, le gouvernement fait le choix d'allonger le temps passé au travail. On sait les conséquences pour la santé et sur la dégradation de l'environnement (pollution, catastrophes climatiques, ...).

Nous devons sortir du dogme écocide du «travailler plus pour produire plus». La finitude des ressources et la très grave crise écologique à laquelle nous faisons face nous imposent au contraire de réduire nos consommations, donc

notre production, en repartant des besoins essentiels.

De plus, le manque de ressources financières provient des allègements de cotisations patronales (ce que le patronat appelle des charges sociales !), des inégalités salariales femmes-hommes, de la disparition de l'ISF, des emplois notamment publics non pourvus...

Ces exonérations alimentent les profits des entreprises et notamment des multinationales et le patrimoine des plus riches qui polluent le plus : les 10% les plus riches émettent 50% des émissions des gaz à effet de serre.

Le choix du gouvernement fait peser sur les ménages pauvres et précaires qui émettent le moins de gaz à effets de serre, le financement de son projet de réforme par une baisse à terme des pensions.

**DÉFENDONS
NOS RETRAITES**

Sud C'EST
Solidaires
Union
syndicale

Favoriser la finance et les investissements climaticides

Allonger l'âge de départ à la retraite et augmenter le nombre de trimestres cotisés abaisseront le montant des pensions et accéléreront le glissement vers le financement individuel de la retraite par capitalisation adossée aux marchés financiers au détriment du système de solidarité de la retraite par répartition.

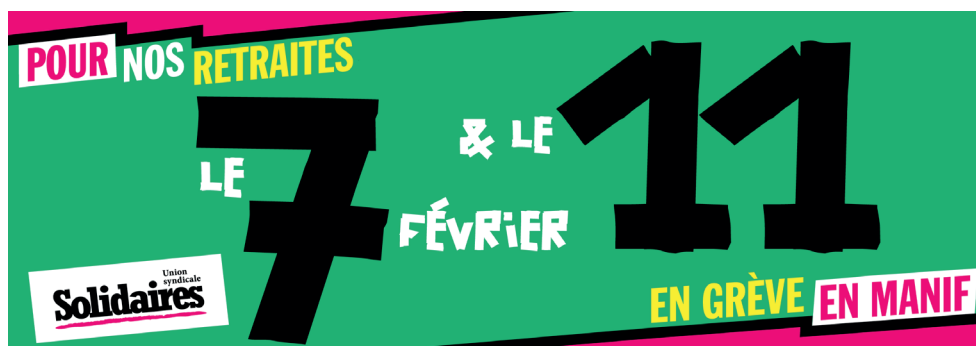
Ainsi, le projet gouvernemental aiguise les appétits des fonds de pension, des banques et des assurances. Ces organismes financiers y voient une manne supplémentaire à investir sur les marchés et enrichir leur chiffre d'affaires et leurs actionnaires. Encore aujourd'hui, ces marchés financiers restent tenus globalement par les grandes compagnies pétrolières responsables de la situation planétaire d'urgence climatique.

Quelles que soient les conséquences sociales et écologiques de cette réforme, le patronat y voit une nouvelle opportunité de casser le principe de la protection sociale « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins » basé pour les retraites sur la solidarité intergénérationnelle.

Solidaires propose des alternatives sociale et écologique

- ✦ Réduire le temps passé au travail, temps de travail hebdomadaire comme départ à la retraite à 60 ans maximum.
- ✦ Augmenter massivement les services publics pour accéder à tous les besoins essentiels (santé, école, énergie, eau, alimentation, logement...) en dehors des impératifs marchands à tous les âges de la vie
- ✦ Taxer les profits des plus riches (dividendes, patrimoines...), pour alimenter le financement de la transformation sociale et écologique et de la protection sociale

**Agissons en grève et dans la rue pour défendre :
le système de retraite de solidarité intergénérationnelle et
la planète contre le système capitaliste destructeur.**



Le 3 mars, c'est la nouvelle journée de grève des jeunes pour le climat. Le 25 mars, prochain rendez-vous contre les méga-bassines.

L'Union syndicale Solidaires s'inscrit dans ces échéances et portera la nécessité d'une transformation sociale, écologique et féministe de la société.



Communiqué
Le 1er février 2023

Retraites : cachez moi ce risque chimique que le patronat ne saurait voir !

Interrogé le 24 janvier par la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale, le ministre du travail O. Dussopt s'est opposé à ce que le risque chimique auquel sont exposés nombre de salarié-es en premier lieu dans l'industrie soit réintégré parmi les critères constituant le C2P, ou « compte professionnel de prévention ». Rappelons que ce compte créé par la loi Touraine de 2014 est sensé évaluer les facteurs de pénibilité -mot banni par Macron lui même pour qui le travail ne saurait être associé à une quelconque idée de pénibilité- au travail auxquels sont exposés les salarié-es afin de leur permettre de prendre leur retraite plus tôt.

Dans l'esprit du ministre, il ne saurait dorénavant y avoir d'exposition des travailleurs-euses aux produits chimiques puisque celle-ci est interdite, à ses yeux le risque est donc éliminé !!! On peut légitimement se demander sur quelle planète vit M. Dussopt tant ses services ont surtout pour mission de ne pas (trop) déranger le patronat et bien peu celle de le contraindre à respecter la santé de ses salarié-es. Faut il enfin rappeler au ministre du Travail qu'au niveau européen la révision du règlement Reach de 2007 qui régit l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie a été repoussée aux calendes grecques du fait des pressions des lobbies des industries chimiques et que la France ne brille guère par son activisme pour faire avancer le dossier dans le bon sens ?

Notre pays ne brille donc guère à faire respecter la réglementation actuelle. C'est ce que le ministre a dit en creux à l'assemblée nationale où il reconnaît que l'exposition aux produits chimiques altère la santé qu'il s'agit « de réparer ». Mais sans pour autant tirer de conséquences sur la durée du temps de travail des salarié-es concerné-es ! La seule réponse apportée... c'est de nier le facteur de pénibilité qui n'existerait plus du seul fait qu'il est interdit.. Le cynisme du gouvernement est à mesure de sa docilité à l'égard du patronat. Pour qui les conditions de travail n'ont jamais fait partie de l'agenda. Il suffit de voir le peu de déclarations d'accidents du travail et reconnaissances de maladies professionnelles pour s'en convaincre. D'où une branche largement excédentaire dans laquelle Borne a décidé de puiser pour compenser la hausse de cotisation patronale à la branche vieillesse. Boucle bouclée en quelque sorte.

Le monde de M. Dussopt n'a décidément aucun lien avec la réalité du travail, aveuglé qu'il est par l'idéologie libérale dont il sert les intérêts. Il n'y a qu'une seule réponse à apporter à tant de mépris. **La grève et la manifestation pour faire tomber cette réforme injuste et totalement déconnectée des réalités du travail.**

L'Union syndicale Solidaires revendique la retraite à 60 ans à taux plein et le départ à 55 ans pour les métiers pénibles. Elle exige aussi des services de l'inspection et de la médecine du travail en nombre suffisant, formés et soutenus dans leurs missions de sécurité et de santé au travail. Ca non plus c'est pas négociable et c'est par la lutte qu'on l'obtiendra !

LE 31 JANVIER ON TAPE ENCORE PLUS FORT

Jeudi 19 janvier nous avons été des millions à nous mobiliser par la grève et/ou en manifestant. Nous le savons : la majorité de la population et l'ultra majorité des travailleuses et travailleurs rejettent ce projet de réforme injuste et brutal.

L'intersyndicale nationale a appelé à une journée de grève et de manifestation le 31 janvier prochain, avec comme objectif une mobilisation allant crescendo et s'inscrivant dans la durée pour gagner.

Le gouvernement est fébrile. Il avait annoncé qu'il n'y aurait pas de mobilisation massive, nous avons prouvé le contraire. Il clame qu'il ne retirera pas sa réforme, nous allons lui prouver qu'il n'a pas le choix.

Pour gagner, l'Union syndicale Solidaires appelle le maximum de travailleurs et travailleuses à participer à la journée de grève et de manifestation du 31. Il faut convaincre autour de nous pour que nous soyons encore plus nombreuses et nombreux dans la rue !

Pour réussir le 31, il nous faut mettre collectivement de l'énergie : multiplier les rassemblements, les actions et les manifestations, les réunions et débats publics, les tracts, collages, mise en place de banderoles, interpellations d'élu-es locaux ou nationaux (hors extrême droite) etc...



Il faut construire dans le maximum de secteurs des assemblées générales de grévistes pour débattre des suites de la mobilisation et poser la question de la grève reconductible : il va falloir passer à un cran supérieur de la lutte pour faire plier définitivement le gouvernement. Cela passera par le blocage de l'économie liée à des grèves massives et continues dans tous les secteurs.

De plus en plus de monde se rend compte que le sujet de fond c'est celui du partage des richesses et du temps de travail.

Nous voulons une réforme des retraites de progrès social, avec retour à 60 ans max, 37.5 années de cotisations sans décote et à taux plein. C'est totalement possible si on arrête de se laisser voler notre travail, si on instaure – enfin !- l'égalité des salaires et si on revalorise les métiers féminisés, si on supprime les exonérations fiscales, et que nous récupérons les milliards d'euros qui chaque année engraisent les actionnaires, les milliardaires et les paradis fiscaux !



L'union syndicale Solidaires est mobilisée et déterminée à faire retirer ce projet de réforme. Notre force est visible, amplifions le mouvement pour gagner !

RETRAITES : LE MOUVEMENT COMMENCE FORT, AMPLIFIONS LE POUR GAGNER !

La journée de manifestation et de grève du 19 janvier 2023 a été d'une ampleur historique.

Plus de 2 millions de personnes en grève et dans la rue, sur l'ensemble du territoire, signifie clairement le rejet massif et profond de ce projet de réforme des retraites injuste et brutal.

L'intersyndicale unitaire a appelé à une journée de grève et de manifestation le 31 janvier prochain, avec comme objectif une mobilisation allant crescendo et s'inscrivant dans la durée pour gagner.

Solidaires appelle à amplifier la mobilisation, par toutes les actions possibles : Rassemblements devant les mairies et préfectures, retraites aux flambeaux, réunions et débats publics, tractages, collages, mise en place de banderoles, interpellations d'élu-es locaux ou nationaux (hors extrême droite) etc...

Cette semaine va permettre de convaincre largement l'ensemble des salarié-es d'être en grève et plus largement la population d'être dans la rue le 31 janvier.

Pour l'Union syndicale Solidaires, il faut construire dans le maximum de secteurs des assemblées générales de grévistes pour débattre des suites de la mobilisation et poser la question de la grève reconductible : il va falloir passer à un cran supérieur de la lutte pour faire plier définitivement le gouvernement.

L'Union syndicale Solidaires est mobilisée et déterminée à faire retirer ce projet de réforme. Notre force est visible, amplifions le mouvement pour gagner !

Paris le 20 janvier 2023



Une puissante mobilisation qui oblige au retrait

Ce 19 janvier, partout sur le territoire, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, et de jeunes se sont mobilisé-es mis en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre la réforme des retraites de ce gouvernement.

Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population. Elle ne s'y trompe pas, puisque même avant d'être dans la rue plus de 600 000 personnes ont déjà signé la pétition intersyndicale.

Les travailleuses et les travailleurs aspirent à partir à la retraite en bonne santé, et avec un niveau de retraite qui permette de vivre dignement. Le message est très clair : le gouvernement doit renoncer à la fois à l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. D'autres solutions existent, elles ont malheureusement été balayées d'un revers de main.

L'ensemble des organisations syndicales réaffirme son opposition à la réforme et sa détermination à avoir un système de retraite juste, financé aussi par un autre partage des richesses.

Afin de renforcer et d'inscrire dans la durée cette première mobilisation massive, les organisations syndicales appellent dès à présent à une journée de grève et de manifestation interprofessionnelle.

L'intersyndicale invite la population à signer massivement la pétition, et appelle à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève, notamment autour du 23 janvier, jour de la présentation de la loi au conseil des ministres.

Elles appellent les salarié-e-s et les jeunes à préparer des assemblées générales pour discuter des poursuites de la mobilisation.

Et alors que le gouvernement appelle les organisations syndicales à être responsables et à ne pas bloquer le pays, nous réaffirmons qu'il est et sera le seul responsable de cette situation puisque 9 travailleuses et travailleurs sur 10 rejettent cette réforme injuste et brutale.

Nous sommes unis et déterminés à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier. L'intersyndicale se réunira le soir même.

Paris le 19 janvier 2023

RÉFORME DES RETRAITES : NOS ANALYSES ET REVENDICATIONS

Réforme annoncée	Analyse et revendicatif Solidaires
<p><u>Report de l'âge légal, accélération Loi Touraine</u></p> <p>L'âge légal à partir duquel il est possible de partir à la retraite sera donc progressivement relevé à compter du 1^{er} septembre 2023, à raison de 3 mois par année de naissance. Il sera ainsi fixé à 63 ans et 3 mois en 2027 à la fin du quinquennat, puis atteindra la cible de 64 ans en 2030. La durée de cotisation est maintenue à 43 annuités, mais la montée en charge pour atteindre cette cible sera accélérée par rapport au calendrier prévu par la réforme de 2014 (<i>réforme Touraine</i>). Elle s'achèvera désormais en 2027 au rythme d'un trimestre supplémentaire par année. Les premières personnes concernées par les mesures d'âge seront celles nées entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1961, qui devront donc travailler trois mois de plus. L'âge du taux plein sans décote reste fixé à 67 ans.</p>	<p>Solidaires revendique la retraite à 60 ans pour 37,5 ans de cotisations. Les salarié-es doivent pouvoir bénéficier d'une retraite en bonne santé afin de profiter de ce temps de vie.</p> <p>Alors que dans la tranche d'âge 60-64 ans, seulement un tiers des salarié-es est encore en activité, reporter l'âge de la retraite c'est allonger les périodes de chômage. Cela génère aussi des coûts : versement d'allocations chômage, RSA...</p> <p>Au contraire, la retraite à 60 ans, c'est permettre aux anciens de partir et aux jeunes de rentrer sur le marché du travail.</p> <p>Ce seront les salarié-es aux parcours heurtés, c'est-à-dire les plus précaires (qui subissent des périodes de chômage) et les femmes (temps partiel) qui vont se trouver le plus pénalisés : ils et elles arriveront difficilement au taux plein, voire jamais, situation aggravée avec la double peine qu'est la décote, dont Solidaires revendique la suppression. Le report de l'âge paupérise encore plus les plus fragiles. En fait, travailler plus et devenir pauvre à la retraite... Les vieux dans la misère, les jeunes dans la galère...</p>
<p><u>Financement</u></p> <p>Afin de combler un déficit prévisionnel estimé à -12,4 milliards d'euros en 2027 et -13,5 milliards d'euros en 2030, l'exécutif chiffre à 10,3 milliards d'euros en 2027 et 17,7 milliards d'euros en 2030 le rendement des mesures d'âge.</p> <p>Les 4,2 milliards d'euros restants doivent ainsi permettre de financer les « mesures d'accompagnement ». Les 600 millions d'euros manquants seront comblés par la branche excédentaire des accidents du travail.</p> <p>S'ajoutent en termes de recettes une hausse de 0,1 point des taux de cotisations vieillesse – moyennant une baisse, en parallèle, des taux de cotisations AT-MP, « afin de ne pas alourdir les coûts pour les entreprises » –, soit 800 millions d'euros supplémentaires. Au final, le solde des régimes de retraites post-mesures doit s'établir à -4,1 milliards d'euros en 2027 et +300 millions en 2030, prévoit le gouvernement. Reste encore à financer le relèvement des petites pensions pour les retraités actuels, évaluée à 1 milliard d'euros. Ce qui peut passer par « une solidarité interbranche ».</p>	<p>Ces prévisions de déficit qui résultent du rapport du COR de septembre 2022, comportent des aléas, elles se fondent sur une croissance faible et un chômage élevé. La réalité des faits aujourd'hui, c'est qu'après une période de déficit des caisses de retraite de 14 Mds€ en 2020 dû à la montée de l'activité partielle qui résultait de la crise COVID, l'équilibre est rapidement revenu : excédent de 900 millions d'euros en 2021 et de 2,3 Milliards d'euros en 2022 ! Et pour l'avenir, selon le COR lui-même, de 2028 à 2032, la part des dépenses de retraite dans le PIB varie peu : elle pourrait atteindre 14,2% voir 14,7% du PIB en fonction des scénarios (elle était de 14,7% en 2020).</p> <p>En tout état de cause, d'autres solutions de financement peuvent être trouvées :</p> <p>En partageant les richesses : les cotisations sont le salaire socialisé des travailleurs-euses ! Solidaires revendique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la suppression des exonérations de cotisations sociales (75Mds €) ; - une cotisation sociale sur les dividendes (80 Mds Euros de dividendes ont été versés par les entreprises du CAC 40 en 2022!) ; - augmenter les cotisations patronales : selon Michael Zemmour, une augmentation de 0,8% des cotisations patronales rapporterait 12Mds€ en 2027) ; - augmenter les salaires et réaliser l'égalité salariale femmes/hommes amènerait des rentrées de cotisations sociales. <p>En partageant le travail : plutôt que d'entériner le constat d'un chômage endémique exigeons les 32h sans perte de salaire ni flexibilité tout de suite, c'est de l'emploi pour tout-es et des rentrées de cotisations sociales.</p> <p>Concernant la branche AT-MP : Le gouvernement augmente certes la part patronale des cotisations retraite de 0,1 point, mais annule cette petite augmentation par une baisse symétrique de 0,1 point des cotisations patronales de la branche ATMP : de qui se moque-t-on ? Il n'y a pas de financement supplémentaire dégagé ! Il faut aussi dénoncer le scandale de la diminution des recettes de la branche ATMP qui n'est excédentaire qu'en raison de la sous-déclaration des accidents du travail et à la sous reconnaissance des maladies pro dues notamment aux pressions/chantages du patronat (sur ses salarié-es et acteurs du secteur).</p>

Régimes spéciaux

Seront concernés la RATP, la branche des industries électriques et gazières (IEG), les Clercs et employés de notaires, les personnels de la banque de France ainsi que les membres du Conseil économique social et environnemental (CESE).

Selon le principe de la « clause du grand-père » déjà appliquée en 2018 à la SNCF, seuls les nouveaux embauchés recrutés à compter du 1er septembre 2023 dans les régimes spéciaux concernés seront affiliés au régime général pour la retraite.

Les régimes autonomes (professions libérales et avocats) et ceux répondant à des sujétions spécifiques (marins, Opéra de Paris, Comédie Française) ne seront pas concernés par cette fermeture.

Le décalage progressif de deux ans de l'âge légal et l'accélération de la réforme Touraine s'appliqueront aux salariés actuels des régimes spéciaux « mais en tenant compte de leurs spécificités ». L'entrée en vigueur de la réforme sera comme attendu décalée, avec une entrée en vigueur des nouvelles règles relatives à l'âge de départ en 2025. L'âge d'annulation de la décote sera inchangé.

Comme c'est déjà le cas pour la SNCF, les régimes spéciaux de la RATP, des IEG disparaissent pour les nouveaux entrants au 1^{er} septembre 2023 : c'est la fin programmée de tous les régimes spéciaux.

Quant aux salarié-es toujours sous régimes spéciaux : ils bénéficient de la clause dite du grand-père : ils partiront donc deux ans plus tard, puisque le report de l'âge légal est de deux ans. Ce qui posera problème à ces salarié-es qui subissent une usure professionnelle consécutive à la pénibilité de leurs métiers (TMS, horaires décalés...), au même âge qu'avant bien sûr. Ils devront donc tenir deux ans de plus jusqu'à leur départ anticipé subissant traitements médicaux, arrêts maladie voire inaptitude. Les salarié-es concerné-es vont arriver cassé-es en retraite.

A noter que concernant les fonctionnaires, les 765 000 fonctionnaires dits de catégorie active (sur 5,5 millions d'agent-es publics) qui continuent de bénéficier de départs anticipés à la retraite, il en sera de même que pour les salarié-es en place des régimes spéciaux : décalage de deux ans du départ anticipé avec les mêmes conséquences.

Pour le privé comme pour le public (catégorie active) Solidaires revendique le départ anticipé pour pénibilité de 5 ans sur un âge légal de retraite à 60 ans.

Carrières longues

Les personnes qui remplissent les conditions actuelles du dispositif **carrières longues** (durée d'assurance cotisée, 5 trimestres avant la fin des 20 ans) continueront de partir 2 ans avant l'âge légal, donc à 62 ans quand l'âge légal sera à 64 ans. Les périodes de congé parental seront intégrées aux carrières longues.

Les personnes qui ont eu des **carrières très longues** pourront partir plus tôt, dès 60 ans, sous réserve d'avoir cotisé la durée d'assurance requise majorée d'une année ; les personnes qui ont commencé à travailler avant 16 ans pourront continuer à partir à compter de 58 ans, sous réserve d'avoir cotisé la durée d'assurance requise majorée d'une année, et non plus de deux années comme aujourd'hui. Enfin, jusqu'à 4 trimestres pourront être pris en compte au titre de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) pour partir au titre du dispositif carrières longues.

Du fait du report de l'âge de deux ans, les carrières longues devront partir deux ans plus tard (à 62 ans au lieu de 60 ans) même effet report que pour les départs anticipés. Ajoutons que les carrières longues, ce sont en général les travailleurs-euses les plus pauvres, qui ont dû commencer dans des métiers difficiles, dès 16 ans comme apprentis. Or à 62 ans, selon l'INSEE, 25% des travailleurs/euses pauvres – majoritairement des hommes –, sont déjà mort-es (Contre 4% des plus riches), à 64 ans 29% (contre 6% des plus riches. Avec la retraite à 64 ans, c'est un tiers d'entre eux qui auront travaillé jusqu'à la mort...)

Le dispositif carrières longues ne devrait pas coûter bien cher au gouvernement et surtout pas très longtemps. En effet, il y aura de moins en moins de salarié-es bénéficiant de ce dispositif, les jeunes entrant en moyenne de plus en plus tard sur le marché du travail. Selon le COR, si aujourd'hui déjà en fonction des règles actuelles, un quart des salarié-es du régime général peut encore partir à 60 ans, ceux qui sont nés en 1970 ne seront plus que 10% à pouvoir le faire et 5% pour la génération 1975.

Invalidité, inaptitude, handicap et amiante

Les personnes invalides ou en inaptitude pourront partir à 62 ans à taux plein, comme aujourd'hui. Elles ne sont donc pas concernées par le relèvement de l'âge. Pour les personnes handicapées, elles pourront toujours continuer à partir à 55 ans et seule la condition d'avoir cotisé un nombre minimal de trimestres sera maintenue – elle est aujourd'hui fixée à 112 trimestres pour une personne née en 1973 – tandis que la condition cumulative de trimestres validés – aujourd'hui fixée à 132 trimestres – sera supprimée. Pas de changement pour les travailleurs exposés à l'amiante, qui pourront continuer de partir à 50 ans.

Rien ne change pour les salarié-es en invalidité, inaptitude, handicap ou amiante, mais pas d'avancée non plus pour eux, alors qu'ils sont dans les situations les plus difficiles.

Un seul assouplissement de peu de portée concernant les travailleurs/euses handicapé-es : pour partir en retraite à 55 ans, la seule condition exigée désormais sera d'avoir cotisé un nombre minimal de 112 trimestres (soit 28 ans). La condition d'avoir 132 trimestres validés (durée d'assurance) est supprimée. Dans les faits, les personnes en situation de handicap restent 8,5 ans sans emploi après 50 ans contre 1,8 ans pour l'ensemble de la population, la conséquence en est des pensions basses ayant subi la décote, ou bien travailler plus longtemps pour l'éviter : dans les faits, à l'heure actuelle, les travailleurs/euses handicapé-es liquident leur retraite à 62,4 ans, situation intolérable...

Retraite pour incapacité permanente

Le dispositif de retraite pour incapacité permanente, créé en 2010, sera simplifié. « Toute personne ayant eu un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité d'au moins 10% pourra partir 2 ans avant l'âge légal, si cette incapacité est liée à une exposition à des facteurs de pénibilité. La condition de durée d'exposition sera réduite de 17 ans à 5 ans pour justifier de ce lien. Toute victime d'un AT-MP (accident de travail-maladie professionnelle), dont l'incapacité est supérieure à 20% sera éligible à ce départ anticipé ».

Aujourd'hui pour bénéficier de la retraite pour incapacité permanente – incapacité d'au moins 10% – le/la salarié-e doit avoir été exposé-e pendant au moins 17 ans à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels. La condition d'exposition de 17 ans est supprimée en cas d'invalidité d'au moins 20% : toute personne victime d'un AT-MP dont l'incapacité est d'au moins 20% est éligible au départ anticipé, sans autre condition.

Avec la réforme des retraites, si la condition de durée d'exposition au risque professionnel ayant entraîné l'incapacité est réduite de 17 ans à 5 ans, ce qui constitue effectivement un assouplissement des critères requis, pour autant, le/la salarié-e en incapacité devra travailler deux ans de plus, malgré la dégradation de sa condition physique.

En effet, la retraite pour incapacité permanente suite à un AT-MP donne actuellement droit à la retraite à taux plein à 60 ans quelque soit le nombre de trimestres cotisés (moins deux ans sur l'âge légal actuel de 62 ans), avec la réforme des retraites, elle se trouve décalée de 2 ans là encore (62 ans pour un âge légal de 64 ans).

Pénibilité et C2P

Les seuils des principaux facteurs d'exposition aux risques professionnels seront abaissés pour permettre à davantage de salariés de bénéficier d'un compte professionnel de prévention (C2P). Le seuil de travail de nuit passera de 120 à 100 nuits par an et celui du travail en équipes successives alternantes passera de 50 à 30 nuits par an.

Les salariés concernés par le C2P bénéficieront d'un droit à la reconversion pour changer de métier. 60 points acquis sur le C2P permettront de financer une formation « longue et qualifiante » de 30 000 €. Les droits à la formation seront par ailleurs renforcés : un point au C2P ouvrira un droit de 500 € de financement de formation, contre 375 € aujourd'hui.

- pas de réintégration des critères supprimés en 2017 dans le C2P,
- recensement par les branches professionnelles (avec la sécurité sociale, via « l'enquêteSummer »), des métiers les plus exposés aux facteurs de risques ergonomiques qui causent 9 maladies professionnelles sur 10 : les postures pénibles, le port de charges lourdes et les vibrations mécaniques.

- création d'un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle à destination de salariés exerçant ces métiers, financé par la branche AT-MP. (1 Md€ sur la durée du quinquennat), il financera des actions de sensibilisation, de prévention et de reconversion», précise l'exécutif.

- suivi renforcé de la médecine du travail, à compter de la visite médicale de mi-carrière qui intervient aux 45 ans.

- visite médicale de fin de carrière pour les salariés les plus exposés aux risques d'usure professionnelle « sera rendue obligatoire à 61 ans pour permettre un départ anticipé à tous ceux [...] reconnus inaptes au travail ». Ils pourront partir à 62 ans à taux plein. Les salariés bénéficiaires d'une rente liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle « et ayant exercé un métier pénible pendant au moins 5 ans » pourront également partir à 62 ans à taux plein.

Minimum de pension

(à ne pas confondre avec le minimum vieillesse ou ASPA – Allocation de solidarité pour personnes âgées soit 956 €)

Le minimum de pension augmentera de 100 € par mois pour les personnes partant en retraite à compter du 1^{er} septembre 2023 (+25 € au titre du minimum de pension de base et +75 € au titre de la majoration du minimum de pension, qui valorise les périodes effectivement en emploi et donc le travail). Les salarié-es, artisans-commerçant-es ainsi que les agriculteurs-trices qui ont travaillé au Smic toute leur vie devraient bénéficier d'une retraite de près de 1 200 € par mois, soit 85 % du Smic net.

Par ailleurs, le minimum de pension du régime général et du régime des salariés agricoles sera désormais indexé sur le Smic, et non plus sur l'inflation.

Pour la revalorisation du minimum de pension des retraités actuels, « des travaux complémentaires » sont nécessaires, mais il est prévu d'appliquer la même revalorisation qu'aux futurs retraités, et ce « dès cette année ».

Index seniors

Un index seniors sera créé, « qui pourra être adapté par branches professionnelles ». Une obligation de publication des résultats concernera les entreprises de plus de 1 000 salariés en 2023 et 300 salariés en 2024. Une sanction en cas de non-publication est prévue. Enfin, « l'emploi de seniors deviendra un objet obligatoire de la négociation sur la gestion des emplois et des parcours professionnels dans l'entreprise en s'appuyant sur les indicateurs de l'index ».

Le gouvernement cherche à botter en touche en insistant sur la prévention et la reconversion – bien sûr nécessaires alors qu'il n'a jamais agi en ce sens au contraire – afin d'éviter la réponse aux fins de carrière qui nécessite un départ anticipé à la retraite pour les salarié-es ayant exercé des métiers pénibles. Celles-ci, ceux-ci devront continuer de travailler usés-es encore plus longtemps, à coup d'expédients (médicaments, arrêts-maladie, inaptitude...) ou partir avec la décote pour en finir.

Il continue de rejeter les quatre critères de pénibilité qui ont été sortis du C2P en 2017 : le port de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques, l'exposition aux risques chimiques, et refuse toute extension à d'autres critères de pénibilité tels les horaires décalés. Les trois premiers facteurs de risques en question – renommés risques ergonomiques – suscitent des TMS – troubles musculo-squelettiques ; or les TMS représentent 86 % des maladies professionnelles indemnisées et peuvent être très invalidantes voire conduire à l'exclusion de l'emploi.

On comprend pourquoi le gouvernement persiste à les exclure du C2P. En substitution, il crée un fonds de 1Md€ destiné à lutter contre l'usure professionnelle due à ces risques « ergonomiques ». La prévention, sans la reconnaissance de la pénibilité pleine et entière en somme, et surtout en évitant les départs anticipés. L'un n'empêchait pas l'autre pourtant. Mais le gouvernement veut qu'on travaille plus longtemps.

Autre problème, le C2P, compte où sont enregistrés des points de pénibilité chichement décomptés en fonction de seuils d'exposition élevés, répond à une logique individuelle. Aujourd'hui seulement 10 000 départs anticipés ont lieu chaque année au titre du C2P pour 30 millions d'actifs ! Autant dire qu'avec le C2P, la pénibilité n'est pas reconnue (rappelons que Macron ne veut pas entendre parler de ce terme).

Solidaires revendique une reconnaissance de la pénibilité par métier et a demandé au gouvernement l'ouverture d'une concertation interprofessionnelle pour une vraie reconnaissance de la pénibilité, hors C2P, dispositif que nous récusons.

C'est une mesure déjà actée dans la loi Fillon de 2003 (à l'époque 1000€) qui n'a jamais été mise en œuvre (un simple décret aurait suffi) y compris par Macron pendant son premier quinquennat. Quelle avancée sociale !

Une retraite minimum à 1200 euros (85 % du SMIC) soit 100 euros de plus que le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian soit 1102 euros) pour toute une vie de labeur ? Ce n'est pas une retraite décente permettant de vivre dignement !

De plus, elle ne bénéficiera qu'à celles et ceux qui ont eu une carrière complète : or, nombreux-ses sont les salarié-es qui partent sans avoir atteint les 43 annuités requises, ayant subi chômage et/ou temps partiel et n'ont pas pu arriver à une carrière complète. Ce n'est pas moins de 3,7 millions de retraités-es -surtout des femmes- dont la carrière est incomplète et dont la retraite est en dessous de 1000 euros : iels resteront dans la misère, et seront même plus nombreux-ses du fait du report de l'âge qui se cumule à la décote.

Pour Solidaires : abandon de la décote, pas de retraite en dessous du SMIC et le SMIC porté à 1700 euros, avec indexation du SMIC sur l'inflation, et des retraites sur les salaires.

Il existe déjà un index professionnel dans le privé pour mesurer les inégalités F/H et il n'a aucune efficacité. La politique du patronat c'est de se séparer de ses salarié-es les plus âgés pour diminuer sa masse salariale (et certainement avoir sous la main une main d'œuvre plus docile/flexible). Les inégalités F/H sont toujours aussi importantes. On peut multiplier à l'infini les rapports, index et autres observatoires, et alors ? Ce qui est utile c'est la volonté politique de partager le travail, en commençant par les 32h sans perte de salaire ni flexibilité, pour du travail pour tout-es et tous. Un tiers des seniors de 60 à 64 ans est sans activité, trop de jeunes sont au chômage : il faut réduire le temps de travail et la retraite à 60 ans !

Réforme annoncée

Retraite progressive

Le temps partiel pourra être accordé pour une durée inférieure à 24 mois. Le dispositif de retraite progressive sera ouvert aux fonctionnaires et à l'ensemble des travailleurs indépendants.

Analyse et revendicatif Solidaires

Dans la fonction publique, un dispositif similaire, la CPA (cessation progressive d'activité) existait jusqu'en 2011, date à laquelle il a été supprimé. La retraite progressive est une mesure qui va dans le bon sens à deux conditions : la garantie qu'elle soit au même niveau qu'une retraite à taux plein (c'est-à-dire sans que la période effectuée « à temps partiel » soit comptabilisée comme telle pour calculer le montant de la pension mais comme une période avec un salaire à temps plein) et l'embauche corrélative de jeunes, ce qui permettrait d'ailleurs un tuilage.

D'ores et déjà la première condition ne sera pas remplie : le gouvernement prévoit que les règles applicables seront les mêmes que le temps partiel de droit commun pour l'établissement des durées et des droits à pension. Quant à la seconde, on peut en douter...

Ce n'est néanmoins qu'une mesure destinée à faire passer la pilule amère du report de l'âge.

Cumul emploi-retraite

Le cumul emploi-retraite, qui bénéficie aujourd'hui à 500 000 retraités, sera rendu créateur de droits supplémentaires à la retraite, sans plus de précision à ce stade.

Solidaires est pour une retraite à 60 ans à taux plein. Donc plutôt que le cumul emploi-retraite qui résulte de la nécessité d'avoir des revenus suffisants, ce sont des salaires et des retraites décentes qu'il faut pour vivre et non pas survivre : +400 euros pour tout-es, le SMIC à 1700 euros nets, pas de retraite en dessous du SMIC ainsi relevé, l'échelle mobile des salaires, et l'indexation des retraites sur les salaires.

DÉFENDONS

NOS

RETRAITES

Sud C'EST
Solidaires
Union
syndicale



Notre dossier complet
retraites (vidéos, visuels,
argumentaires...)
lstu.fr/retraites

Retraites : encore un cadeau au patronat !

La première ministre a annoncé que sa réforme des retraites comportait des mesures de justice sociale. Parmi celles-ci, une consiste à augmenter d'un dixième de point la cotisation vieillesse des employeurs, ce qui serait la preuve que le patronat contribuerait lui aussi à l'équilibre financier de notre système de retraites. Sauf qu'E. Borne a bien pris soin de préciser qu'il est hors de question d'alourdir le « coût du travail » et que cette mesure s'accompagnait en même temps d'une diminution dans une proportion identique de la cotisation employeurs à la caisse « accidents du travail/maladies professionnelles ». Cette caisse étant largement excédentaire, cela ne devrait pas pour la première ministre la mettre en péril... Sauf que.

Sauf qu'on se demande bien comment ce transfert de cotisation constituerait une contribution supplémentaire du patronat à notre système de retraites par répartition dont celui-ci bénéficie également. Jeu à somme nulle en quelque sorte pendant qu'aux salarié-es, fonctionnaires, chômeurs-euses il est demandé de travailler deux années supplémentaires sans contrepartie !

Sauf que baisser les recettes de la caisse des accidents du travail/maladie professionnelle ne va certainement pas améliorer la situation des salarié-es et militer pour des politiques ambitieuses en matière de prévention de la santé au travail (moins de 1 % des cotisations versées chaque année y est consacrée !). Or si cette caisse est excédentaire ce n'est pas seulement en raison de sa bonne gestion. **C'est surtout en raison des pressions et chantages exercés par les employeurs sur leurs salarié-es pour que ne soient pas déclarés les accidents du travail et encore moins reconnues les maladies professionnelles.** Dans la réalité c'est surtout la branche maladie qui prend en charge les accidents du travail non déclarés comme de simples arrêts maladie ordinaires... Tout cela milite à l'inverse pour un renforcement de grande ampleur des dispositifs de prévention de même que les moyens de services de prévention et de l'inspection du travail.

En réalité de justice sociale il n'en est absolument pas question dans ce projet de réforme mortifère des retraites. C'est bien sur les travailleuses et travailleurs confronté.es aux plus grands risques que reposent ces nouvelles économies car le gouvernement espère bien ainsi diminuer de deux ans la facture des pensions à verser.

C'est l'injustice qui est le sujet de cette réforme comme de celle de l'assurance chômage ou encore du RSA conditionnel. Et si le patronat n'a guère tremblé à l'annonce de la première ministre, il pourrait bien trembler devant le mouvement social à venir. Et cela commence par un coup de semonce le 19 janvier puis ensuite. Tous et toutes en grève et dans la rue !

DÉFENDONS NOS RETRAITES

L'heure est à la mobilisation générale !

Le gouvernement vient d'annoncer vouloir imposer à des millions de travailleuses et travailleurs **la retraite à 64 ans** en accélérant le nombre de trimestres à cotiser. Il nous dit que c'est nécessaire et la seule solution pour financer les retraites. **C'est un mensonge** : il n'y a aucun souci majeur de financement dans la durée. Elle aggravera la situation d'une majorité de la population et encore plus des précaires, de celles et ceux qui n'auront pas 43 ans de travail...

La réalité c'est que ce gouvernement est enfermé dans sa logique capitaliste : c'est travailler toujours plus pour enrichir et préserver les actionnaires et les plus riches. Ils disent que la réforme permettrait de dégager autour de 8 milliards par an en 2027 soi-disant nécessaires pour sauver le système. Comparons :

- ⇒ Augmenter les cotisations patronales de 0,8% sur les retraites apporterait 12 milliards.
- ⇒ En 2022 les seules entreprises du CAC 40 ont distribué 80 milliards d'euros à leurs actionnaires.
- ⇒ La fraude et l'évasion fiscale des plus fortunés et des entreprises représentent entre 80 et 100 milliards par an de moins pour le budget de l'État.
- ⇒ Les exonérations de charges patronales représentent 17 milliards de pertes pour les seules retraites. Et les aides aux entreprises continuent de pleuvoir ! Le tiers du budget de l'État y est consacré.
- ⇒ Les super-profits des entreprises sur la crise de l'énergie c'est autour de 20 milliards depuis l'été dernier.

Il est temps de partager les richesses, pas de nous faire travailler plus !

Allonger le temps de travail coûterait des milliards par an pour indemniser le chômage, les arrêts maladies, les accidents du travail et invalidités qui se multiplieront... mais c'est aussi plus de jeunes dans la galère pour accéder à l'emploi. **Ils nous volent déjà une partie de notre travail et veulent maintenant nous voler notre droit à la retraite en bonne santé!** Il faut les 32 h sans perte de salaire ni flexibilité tout de suite. De l'emploi pour toutes, c'est des rentrées de cotisations sociales.

Le gouvernement est en mauvaise posture. L'ensemble des organisations syndicales sont unies pour repousser le projet. Une large majorité de la population y est opposée. Notre mobilisation changera tout ! Toutes et tous ensemble nous pouvons empêcher cette régression sociale. Il va nous falloir engager un bras de fer déterminé.

C'est pourquoi nous appelons aux

GRÈVES ET MANIFESTATIONS LE JEUDI 19 JANVIER



Notre dossier
complet retraites
(vidéos, visuels,
argumentaires...)
lstu.fr/retraites



Plus nous serons nombreuses et nombreux en grève et dans la rue, plus nous prendrons confiance en notre force. C'est le début d'une mobilisation historique qui peut permettre de mettre un coup d'arrêt à la politique antisociale de ce gouvernement. La lutte pour nos retraites peut ouvrir la voie à des augmentations de salaires, remettre en cause la dégradation des droits de l'assurance chômage, du RSA... Bien sûr, une seule journée ne suffira pas. Mais c'est en amorçant la lutte, en provoquant des assemblées générales, en prenant le temps de convaincre nos collègues, nos proches, en agissant, que nous gagnerons et pourrons même améliorer notre vie : **la retraite à 60 ans max, c'est possible !**





Communiqué intersyndical

Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arcbuté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Parce qu'elles représentent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, demandeurs et demandeuses d'emploi, et retraité.es, c'est cette date syndicale qui donne le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée.

Elles décident d'ores et déjà de se réunir le 19 janvier au soir avec les organisations de jeunesse pour prolonger le mouvement de mobilisation et convenir d'autres initiatives.

Les organisations syndicales appellent les salarié.es à se mobiliser fortement dès cette première journée dans l'ensemble du territoire et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Paris le 10 janvier 2023

NOS PROPOSITIONS POUR PROTÉGER ET AMÉLIORER NOS RETRAITES

Pour Solidaires, il y a deux priorités : **le partage du travail et le partage des richesses**. Au même titre que les salaires, les cotisations sociales, avec la protection sociale qui en découle, sont le **salairé socialisé des travailleuses et travailleurs**.

Loin d'une société de la concurrence qui enrichit une minorité sur le travail du plus grand nombre, Solidaires revendique :

- La retraite à 60 ans sur la base de 37,5 années de cotisations et le départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal des professions qui rencontrent pénibilité et usure professionnelle.
- La réduction du temps de travail à 32h sans perte de salaire ni flexibilité avec une politique déterminée de création d'emplois dans les services publics (santé, éducation, écologie, culture...). De l'emploi pour toutes et tous, pour permettre aux jeunes d'y accéder et améliorer les rentrées de cotisations sociales et diminuer de facto le volume nécessaire pour les prestations chômage ou le RSA.
- La fin des exonérations de cotisations sociales patronales (75 milliards actuellement dont 17 Milliards concernent directement les caisses de retraite), et une cotisation sociale sur les dividendes affectée aux caisses de sécurité sociale.
- L'augmentation des cotisations sociales patronales. 0,8% de cotisation en plus c'est 12 milliards.

De meilleurs salaires, c'est aussi plus de rentrées de cotisations sociales dans un contexte économique où les qualifications sont mal reconnues en particulier celles des femmes. Solidaires revendique :

- + 400 euros pour toutes et tous, la mise en œuvre de l'échelle mobile des salaires (indexation de tous les salaires sur l'inflation).
- L'égalité salariale femmes/hommes : la revalorisation des rémunérations des métiers féminisés rapporterait 14 milliards d'euros aux caisses de retraites selon la CNAV.
- La limitation de l'échelle des salaires de 1 à 5.
- Pas de retraite en dessous du SMIC et le SMIC à 1700 euros net !
- Indexation des retraites sur les salaires.
- Mise en place d'une surcotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein sur l'emploi à temps partiel
- Suppression de la décote qui pénalise toutes et ceux qui ont un parcours heurté (chômeurs/euses et précaires, femmes) et qui constitue une double peine en les éloignant encore un peu plus de l'accès au taux plein.



Le financement de l'ensemble de ces mesures est tout à fait possible. Il repose sur une autre répartition des richesses produites ainsi que sur la récupération des dizaines de milliards d'euros qui partent en fraude et évasion fiscale chaque année.

LES JEUNES DANS LA GALÈRE,
LES VIEUX DANS LA MISÈRE,
ON N'EN VEUT PAS
DE CETTE SOCIÉTÉ-LÀ !

RÉFORME DES RETRAITES : FACE AU CASSE DU SIÈCLE, PRÉPARER LA MOBILISATION !

Emmanuel Macron a annoncé la présentation d'une nouvelle réforme des retraites pour le 10 janvier. Si les détails ne sont pas encore connus, les grandes lignes ont été présentées. Pour l'Union syndicale Solidaires, comme pour l'ensemble des syndicats, ces dispositions sont inadmissibles et il faut préparer dès maintenant la mobilisation.

Que prévoit la réforme ?

- Le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 voire 65 ans selon les scénarios ;
- Une retraite à environ 1200 euros minimum (89 % du SMIC net) uniquement si vous avez vos 43 annuités (départ sans décote à 67 ans, décote qui reste inchangée) ;
- La fin des régimes spéciaux pour les nouveaux et nouvelles entrant-es.

Pourquoi cette réforme est injuste et doit être combattue :

- À 60 ans, 65 % des salarié-es ne travaillent déjà plus. Allonger l'âge de départ c'est donc prolonger des situations de précarité (RSA, chômage, maladie...) et accentuer le déficit de l'assurance maladie (la majorité des arrêts longue durée sont en fin de carrière). Cela génère aussi des coûts (versement d'allocation chômage, RSA), tout en réduisant les recettes de cotisations sociales.
- C'est aussi retarder l'accès des jeunes à des emplois.
- Les salarié-es qui ont eu un parcours heurté du fait de périodes de chômage et les femmes qui sont majoritaires à avoir des carrières incomplètes sont pénalisé-es par l'allongement de la durée de cotisation. Ils et elles subissent une double peine.
- Retarder l'âge de départ, c'est aussi rogner l'âge auquel on peut bénéficier de sa retraite en « bonne santé ».

Quelques idées reçues :

« On vit plus longtemps. Il est normal de travailler plus longtemps » **FAUX**

L'espérance de vie en bonne santé stagne à 64,5 ans pour les hommes et 66 ans pour les femmes. Avec de fortes disparités selon les emplois, selon la pénibilité et l'usure professionnelle.

« L'équilibre du système de retraite est menacé » **FAUX**

Le système est aujourd'hui excédentaire (3,2 Mds € en 2022). Si un léger déficit temporaire est prévu, même le COR (conseil d'orientation des retraites) reconnaît que sa trajectoire est « maîtrisée ». Surtout, pour générer de nouvelles entrées d'argent il existe des solutions simples : augmenter les cotisations perçues. Pour cela on peut créer des emplois en réduisant le temps de travail, augmenter les salaires ou simplement augmenter le taux de cotisation patronale d'un point. Selon une étude de la CNAV, mettre fin aux inégalités salariales entre femmes et hommes abonderait les caisses de retraite de 5,5 milliards d'euros par an.

« J'ai prévu de travailler après 62 ans, ça ne me concerne pas » **FAUX**

Avec la réforme vous ne toucherez plus la surcote de 1,25 % par trimestre supplémentaire à la durée exigée de cotisation au-delà de 62 ans. Cela fera donc baisser le niveau de votre pension.

« J'ai commencé à travailler tard, je n'aurai pas mes annuités à 62 ans donc je ne suis pas concerné » **FAUX**

(Voir ci-dessus.) D'une part vous perdez la possibilité de partir en retraite avant 65 ans avec une décote. De plus, après 60 ans les probabilités de se trouver au chômage ou en arrêt maladie longue durée sont fortes avec les conséquences financières qui vont avec. Les « compensations » sur « l'emploi des seniors » présentées par le gouvernement ne prévoient aucune sanction pour les entreprises, seulement un « baromètre » à remplir pour se doter « d'indicateurs ».

« J'ai commencé à travailler tôt. Je ne suis donc pas concerné-e » **FAUX**

La réforme prévoit de retarder l'âge de départ y compris en cas de carrière longue.

**DÉFENDONS
NOS
RETRAITES**

Sud C'EST
Solidaires
Union
syndicale

Quelques notions clefs pour tout comprendre

- Âge légal de départ : 62 ans aujourd'hui. C'est l'âge minimum pour avoir le droit de partir à la retraite (hors exception, comme certains régimes spéciaux ou les fonctionnaires en catégorie active).
- Durée de cotisation : C'est le nombre de trimestres cotisés nécessaires pour percevoir une retraite complète. Aujourd'hui 42 annuités (ou 168 trimestres à valider), bientôt 43 annuités (ou 172 trimestres) pour les générations nées après 1973.
- Âge d'annulation de la décote : 67 ans. Ce n'est pas l'âge maximum de départ, c'est l'âge du « taux plein » même si on a une durée de cotisation incomplète.
- Taux plein : Versement d'une pension sans « malus » ou décote. En cas de durée de cotisation incomplète la décote est de -1,25 % par trimestre manquant. En cas de cotisation supérieure à la durée requise et au-delà de l'âge légal de départ on applique une surcote (bonus de +1,25 % par trimestre en plus)
- Dispositif « Carrière longue » : départ anticipé avec un âge légal de départ à 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans (la réforme reporterait l'âge à 62 ans).

Les propositions de Solidaires

- **Retraite à 60 ans maximum à taux plein avec 37,5 années de cotisation et suppression de la décote ;**
- **Départ à 55 ans pour les travaux pénibles ;**
- **Hausse des pensions, indexation sur les salaires et aucune retraite inférieure au SMIC ;**

- **Intégration des régimes complémentaires dans le régime de base (l'intégration des régimes complémentaires AGIRC ARRCO IRCANTEC consolide le financement et garantit le niveau des retraites).**

Tout cela est possible. Solidaires propose notamment :

- **de supprimer les exonérations de cotisations sociales. C'est 75 milliards de cadeaux au patronat (dont 17 Mds€ en 2022 concernant les caisses de retraite) ;**
- **d'augmenter les cotisations patronales. 0,8 % de cotisation en plus c'est 12 milliards de plus en 2027 ;**
- **de mettre en place une cotisation sociale sur les dividendes, affectée aux caisses de sécurité sociale ;**
- **de baisser le temps de travail à 32 h par semaine. Le partage du travail. c'est la création de nouveaux emplois et donc de nouvelles cotisations ;**
- **de revaloriser les salaires des métiers féminisés et établir une véritable égalité salariale femmes/hommes ;**
- **la création massive d'emplois dans les services publics et dans les secteurs écologiques ;**
- **l'augmentation des salaires : +400 euros par mois, SMIC à 1700 euros net, indexation sur l'inflation. De meilleurs salaires, c'est plus de cotisations dans les caisses de retraites.**

Tout cela passe par un autre partage des richesses. Il est encore moins acceptable de faire travailler des millions de personnes plus longtemps alors que les profits des actionnaires et les grandes fortunes explosent.



Se mobiliser

Pour empêcher le gouvernement d'imposer sa réforme injuste, il va falloir se mobiliser. Solidaires invite à se réunir dès maintenant en assemblées générales, heures d'information syndicales, réunions... pour discuter entre collègues de cette réforme et se préparer à riposter. En 2019, la grève reconductible de nombreux secteurs (RATP, SNCF, Culture, Éducation...) avait permis de bloquer la réforme. **Gagner c'est possible!** Si le gouvernement persiste dans sa volonté d'imposer ce retour en arrière, Solidaires appellera dans l'unité à se mobiliser très rapidement.

Tenons-nous prêt·es!



Un dossier complet (argumentaires détaillé, simulateur retraites, visuels, vidéo...) est en une de notre site solidaires.org

RETRAITES

LE FINANCEMENT N'EST PAS UN PROBLÈME

L'argument du déficit des caisses de retraites ne repose pas sur des hypothèses réellement fondées! Selon le rapport du COR de septembre 2022, constat est fait que la situation actuelle des caisses de retraites est parfaitement saine : après un déficit de 14 Mds € en 2020, dû à la montée de l'activité partielle avec la crise sanitaire, l'excédent est vite revenu : excédent de 0,9 Mds € en 2021 et de 3,2 Mds € en 2022. De plus, pour les années à venir, la situation est loin d'être catastrophique : selon le rapport du COR lui-même, la part des dépenses de retraites resterait relativement stable pour les années 2028 à 2032, autour de 14 à 15 % du PIB grand maximum, avant de baisser fortement alors que le nombre de retraité-e-s va augmenter. Le déficit annoncé repose sur des hypothèses de chômage de 5 à 7 %, et un niveau de croissance faible. Le COR lui-même reconnaît l'incertitude de ses prévisions.

Les revendications de Solidaires

Pour assurer le financement du système des retraites il est possible d'augmenter les recettes.

Partage des richesses !

Les entreprises du CAC 40 ne cessent de verser des flots de dividendes aux actionnaires : il est temps de partager les richesses.

Il faut augmenter le niveau des salaires ainsi que la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée.

Il faut augmenter les cotisations sociales qui sont du **saire socialisé** (soit la part du salaire versée directement par l'employeur aux caisses de sécurité sociale pour financer la protection sociale) !

Ce qu'est le salaire socialisé : C'est une partie du salaire qui n'est pas versée directement au salarié, mais prélevée sur son salaire brut sous forme de cotisations sociales, et redistribuée à lui ou d'autres travailleurs sous formes de prestations (assurance chômage, sécurité sociale, pensions de retraites).

Or plusieurs tendances sont à l'œuvre depuis un certain temps :

- privilégier le versement de primes annuelles désocialisées et défiscalisées,
- développer les mécanismes de participation ou d'intéressement exonérés de cotisations sociales.

• **Supprimons les exonérations de cotisations sociales.**

Des exonérations (75 Mds € en 2019), ce sont des cotisations sociales qui ne rentrent pas dans les caisses sociales (chômage, sécu, retraite). Pour les caisses de retraites, c'est 17 Mds € en

moins pour 2022. Ainsi, le financement de la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse) par les cotisations sociales ne cesse de baisser : 83 % en 2003, 75 % en 2013 et seulement 64,5 % en 2019.

• **Augmentons les cotisations patronales** (ainsi 0,8 % de hausse rapporterait 12 milliards d'euros en 2027)

• **Mettons en place une cotisation sociale sur les dividendes.**

• **Réalisons l'égalité salariale Femmes/Hommes.** Elle passe par une augmentation conséquente des salaires des femmes dans des métiers à valeur égale ce qui améliorerait les rentrées de cotisations sociales. La CNAV a calculé en 2010 que cela augmenterait son budget de 14 Mds €, soit 14 % de son budget ! Il faut aussi **mettre en place une surcotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein pour le temps partiel** (le plus souvent supporté par les femmes et résultant du manque d'équipements de petite enfance).

• **Intégrons les régimes complémentaires de retraite dans le régime de base**, cela contribuerait aussi à un financement sain et équilibré du système de retraite.

• **Et c'est non au hold up sur le FRR.**

On assiste à un véritable détournement des réserves du **Fonds de Réserve des Retraites** créé en 1999 pour combler ponctuellement un déficit. Depuis janvier 2011 le FRR verse 2,1 milliards chaque année à la Caisse d'Amortissement de la dette sociale (Cades) (déficits de toutes les branches) jusqu'en 2024 puis versera à compter de 2025 jusqu'à 2033, 1,45 milliard par an. Le FRR c'est actuellement 37 milliards (2021) !

Des sous, il y en a pour financer les retraites !

Partage du travail !

- **Partageons le travail sur la base de 32H sans perte de salaire, ni flexibilité.** Le taux d'emploi des 60-64 ans est de 33 % selon le COR. L, le report de l'âge n'est donc pas une solution de financement pour améliorer les rentrées de cotisations sociales mais allonge le temps passé en inactivité. Reculer l'âge de départ à 64 ans générerait près de 5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, et cela occasionne un surcoût (pensions d'invalidité, indemnités chômage, indemnités journalières de la Sécu, ou minimas sociaux, rente accidents de travail...).
- **Menons une politique de l'emploi déterminée : des embauches dans les services publics** (éducation, santé, social,

perte d'autonomie, petite enfance...) et secteurs écologiques pour la bifurcation écologique.

- **Agissons pour la retraite à 60 ans sans décote (et 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité).** La retraite à 60 ans permet de donner place aux jeunes : 9 fois sur 10 l'embauche d'un jeune correspond à un départ à la retraite. De plus, symétriquement, **elle permet d'éliminer la période d'inactivité des seniors** (puisque près de 70 % d'entre eux sont inactifs entre 60 et 64 ans). Et la durée moyenne de trimestres validés aujourd'hui est de 37,5 ans pour le taux plein, ce qui correspond à la retraite à 60 ans.

Partager le travail, l'emploi, c'est assurer le financement des retraites !

Conclusion : s'agit-il vraiment de « sauver » les retraites selon le discours gouvernemental ?

- **Le libéralisme du gouvernement a surtout pour but de réduire les prélèvements** obligatoires (fiscaux et sociaux) pour répondre aux exigences du patronat qui les considère comme des charges et une entrave à l'accumulation de richesse pour les entreprises et les actionnaires. La répartition des richesses évolue toujours plus défavorablement aux salarié-es (réduction de la part dévolue à la rémunération du travail et augmentation de celle dévolue au capital). Solidaires revendique la redistribution des richesses et le partage du travail.
- **L'affirmation du principe libéral « travailler plus pour gagner plus et avoir de meilleures retraites » ne se vérifie pas**

dans les faits, bien au contraire : salaires et retraites connaissent un glissement continu à la baisse. Ainsi le taux de remplacement, le rapport entre la pension et l'ancien salaire, retraite/revenu s'érode depuis les années 80.

- **En martelant qu'il faut travailler plus, le gouvernement recherche le financement global des politiques publiques et de la dette par les salarié-es eux-mêmes** en exonérant de plus en plus les entreprises de leur contribution sociale et fiscale (tout en bénéficiant de larges subventions publiques - pas moins de 205 milliards €/an). Le financement de la dette doit peser sur le capital et les grandes fortunes.



**Partager les richesses,
partage du travail,
c'est par la grève
et dans la rue
que nous l'obtiendrons,
et dès janvier !**



Pour rejoindre Solidaires
solidaires.org/se-syndiquer/nous-rejoindre/



Communiqué intersyndical Retraites : prêts et déterminés

Le président de la République a annoncé le report de l'annonce de la réforme au 10 janvier 2023.

Ce décalage de calendrier ne changera pas l'opposition de toutes les organisations syndicales et de jeunesse à tout recul de l'âge légal de départ en retraite.

Conformément au communiqué intersyndical du 5 décembre, les organisations syndicales et de jeunesse confirment qu'elles se réuniront dans la foulée de l'annonce de la réforme pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle, dès le mois de janvier, si le gouvernement maintient son projet.

Paris le 13 décembre 2022

RETRAITES

Mobilisons nous contre une réforme injuste et autoritaire

Jusqu'à la semaine dernière, la première ministre avait prévu d'annoncer mi-décembre les mesures du projet de loi Retraites qui a fait l'objet de concertation depuis fin septembre. Cependant, Macron vient de déclarer que ces annonces sont reportées au 10 janvier. Ce revirement montre la fébrilité du pouvoir face à la détermination de l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse opposées à une réforme paramétrique des retraites portant sur le report d'âge.

Néanmoins, la stratégie de Macron a déjà filtré dans les médias. C'est celle de la bataille frontale en cherchant à couper court à la mobilisation annoncée en précipitant le calendrier.

Pour cela, il est question de passer les mesures d'allongement de l'âge légal à 64 ou 65 ans possiblement dès janvier dans un projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif 2023 ce qui permettrait à la chef du gouvernement de recourir, une nouvelle fois, au 49-3 pour s'asseoir sur le débat parlementaire. Macron compte aussi sur l'apathie de la majorité de la population confrontée aux problèmes de salaires, pensions, d'inflations et de risque de coupure d'énergie. Il parie sur son incapacité à se mobiliser.

Cette énième réforme des retraites n'a que deux objectifs, faire payer les salarié·es et diminuer les pensions d'une part, trouver des financements pour boucler le budget général tout en préservant les plus riches et les entreprises d'autre part.

En matière de retraite comme de salaires c'est d'une autre répartition des richesses dont nous avons besoin. C'est par la mobilisation, en grève et dans la rue, par le blocage de l'économie si nécessaire dès janvier que nous l'obtiendrons.



Communiqué intersyndical

Retraites : prêt-es à la mobilisation

Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme à tort que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif.

De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur.

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes.

Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour-même des annonces gouvernementales, elles réaffirment leur

détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet.

Les Lilas le 5 décembre 2022

Réforme des Retraites

À quoi s'attendre dans la fonction publique?



Bulletin n°1 - Novembre 2022

Solidaires Fonction Publique a été reçue en bilatérale le 7 novembre par le cabinet du ministre de la Fonction Publique au sujet de la réforme des retraites, annoncée à l'agenda parlementaire pour le mois de décembre.

Un cycle de concertation interprofessionnelle sur la réforme des retraites a été lancé début octobre par le gouvernement. Il prévoit des concertations "pour les populations spécifiques", tels les fonctionnaires.

Selon le cabinet du ministre, la référence aux 6 derniers mois du traitement indiciaire pour la liquidation de la retraite des fonctionnaires n'est pas remise en cause.

Le déficit des caisses, éternel argument libéral d'une réforme des retraites

Le report de l'âge de la retraite à 65 ans, est présenté comme une réforme paramétrique, mais cela reste cependant une réforme de fond. Il ne s'agit pas seulement d'un ajustement face à un déficit prévisionnel des caisses de retraites, ressortant des projections du COR, qui ont un caractère aléatoire.

La réalité des faits est là : les caisses de retraites sont redevenues bénéficiaires en 2021 (900 millions d'euros) après un déficit de 14 Milliards d'euros en 2020, qui résultait de la crise sanitaire. Il n'y a donc pas péril en la demeure.

Cette réforme est l'illustration d'une conception libérale de la société, elle s'inscrit dans cette optique : travailler plus longtemps pour gagner.. plutôt moins que plus ! Dans le même temps, **les entreprises du CAC 40 versent toujours plus de dividendes aux actionnaires : 57,5 Milliards d'euros en 2021 et pas moins de 80 Milliards d'euros en 2022.** Il s'agit donc d'un problème certain de répartition des richesses entre le capital et le travail !



Espérance de vie et pénibilité



Le report de l'âge de la retraite ne tient pas compte de l'espérance de vie en bonne santé (64,5 ans pour les hommes et 66 ans pour les femmes). Cela pose aussi la question de la catégorie active (départ anticipé à la retraite de 2 à 5 ans) dont bénéficient certains fonctionnaires assujettis à de fortes contraintes, (765 000 agent-es environ en sont bénéficiaires). Le cabinet du ministre a assuré que la catégorie active sera maintenue mais refuse par avance toute discussion sur l'étendue du dispositif à d'autres professions. "Des bougés" seront cependant possibles, ont déclaré nos interlocuteurs (on se demande lesquels...) Une remise à plat des situations de pénibilité aurait été pourtant la bienvenue : Solidaires Fonction publique a demandé l'ouverture d'une concertation sur la pénibilité et la catégorie active dans la fonction publique, intégrant le champ de la mise en oeuvre de la catégorie active, la prévention, ainsi que les questions de reconversion et de départ anticipé à la retraite.

Vers un dispositif de retraite progressive ?

Se pose la question de l'emploi de la transition vie professionnelle / retraite : la retraite progressive, déjà existante dans le secteur privé, pourrait bien être étendue au secteur public, nous ont laissé entendre nos interlocuteurs, sans toutefois s'étendre sur ses contours. Rappelons que la cessation progressive d'activité a existé jusqu'en 2011 dans la fonction publique. Avec la mise en place d'une retraite progressive, y aurait-il corrélativement une embauche équivalente de jeunes collègues ? Quelle sera la rémunération de l'agent-e en retraite progressive ? Les questions sont nombreuses. Le cabinet s'est bien gardé d'éclaircir ces points. Les conditions d'une retraite progressive sont pourtant une question essentielle pour se prononcer. A suivre.

une paupérisation des agent-es publics grandissante

Macron promet royalement une retraite minimum à 1100 euros : ce n'est jamais que le seuil de pauvreté. C'est une piètre garantie face à la multiplication prévisible des retraité-es pauvres, conséquence du développement de recrutements de contractuel-les à temps incomplet imposé et de l'impact de la décote sur la retraite des femmes (qui sont les plus nombreuses à travailler à temps partiel et à prendre un congé parental). Le report de l'âge de la retraite aggraverait la difficulté de parvenir à une retraite à taux plein. La paupérisation des retraité-es résulte aussi de l'inégalité de rémunération que subissent les filières féminisées (éducation, santé, social, médico-social) : l'égalité salariale F/H amènerait de surcroît des recettes supplémentaires aux caisses de retraite, améliorant leur équilibre. D'une pierre, deux coups ! Le cabinet du ministre nous a indiqué que le chantier "Parcours et rémunération" qui doit s'ouvrir début 2023 intégrera un axe de travail sur cette question. A voir.

Et les contractuel-les de droit public dans tout ça ?

Ils et elles sont plus de un million, constituent 23 % des effectifs de la fonction publique et pourtant aucun cadre de discussion n'a été prévu pour elleux. Leur régime de retraite est spécifique et suit celui du privé (régime de base avec application d'un taux de 50 % sur la rémunération entière primes comprises et complémentaire à points, versée par l'IRCANTEC). La catégorie active et le départ anticipé qui lui est corrélé, ce n'est pas non plus pour elleux ! Solidaires Fonction publique revendique la titularisation massive des contractuel-les, ce qui les ferait bénéficier du régime des retraites des fonctionnaires. Solidaires Fonction publique sera vigilante sur leur situation et exige qu'ils bénéficient du départ anticipé à la retraite à poste identique, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- la retraite à 60 ans (et 5 ans de départ anticipés en catégorie active), la retraite à taux plein sans décote sur la base de 37,5 annuités, pas de retraite en dessous du SMIC et le SMIC porté à 1700 euros net,

- la remise en cause des 75 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales

- la mise en place d'une cotisation sociale sur les dividendes

- l'égalité salariale Femmes/Hommes par la revalorisation des filières féminisées

- le partage du travail : 32H sans perte de salaire ni flexibilité

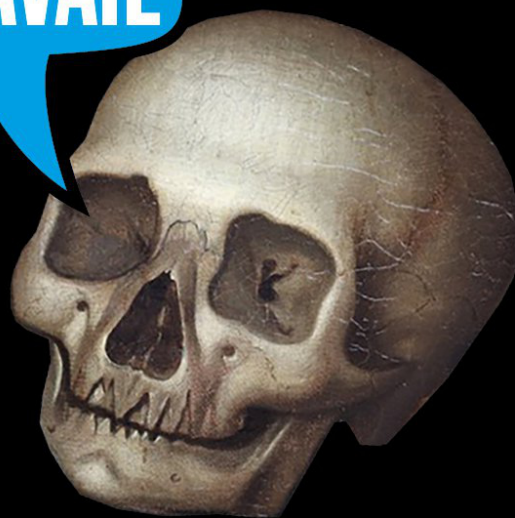
TRAVAILLER À VIE

**L'EST
MORT!**

PARTAGEONS

LE TRAVAIL

Union
syndicale
Solidaires



ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES RETRAITES 2022

INTERVENTION DE SOLIDAIRES LORS DE LA CONCERTATION DU 29 NOVEMBRE 2022 AU MINISTÈRE DU TRAVAIL SUR CE SUJET

Pour Solidaires¹ :

Évidemment, le premier constat est que la situation d'inégalité est directement liée aux inégalités salariales Femmes/hommes qui persistent et à la durée de carrière plus courte des femmes. Il faut aussi tenir compte de la pénibilité non reconnue de métiers majoritairement occupés par des femmes comme le nettoyage, les services à la personne qui ont des conséquences importantes sur leur santé, ce qui impacte leur capacité à pouvoir aller au bout de la durée de cotisation.

Quand une réforme des retraites se profile, on se doit d'examiner les dispositifs censés compenser ou amoindrir ces écarts existants, la manière dont ils compensent (ou pas) les inégalités femmes hommes au moment de la retraite, y compris la manière dont les compensations à destination des plus précaires et plus pauvres interagissent.

Mais il faut aussi voir plus globalement dans quelle mesure ce qui est envisagé a un impact sur l'indépendance économique des femmes, et ne renforce pas leur assignation à rester les premières à s'occuper de l'éducation, et/ou la garde de leur enfant.

Quelques remarques sur les documents fournis sur la partie constat :

- Le document ministériel note que les dispositifs de solidarité bénéficient relativement plus aux femmes : ils représentent 29 % du montant de leurs pensions contre 18 % pour les hommes.

Cette présentation est exacte, mais biaisée. Car en absolu, les montants versés au titre de la solidarité aux hommes et aux femmes ne sont pas très différents : 31,4 milliards pour les femmes contre 29,5 milliards pour les hommes².

- Concernant la redistribution vers les pensions les plus modestes, ils sont également mal conçus. Certes, en proportion, ils bénéficient plus aux plus modestes : ils représentent 55 % du montant des pensions de droit direct du premier quartile (les 25 % les plus modestes) contre 14,9 % pour le dernier quartile³.

Mais, en absolu, les masses versées au titre de ces dispositifs sont bien plus importantes pour les plus aisés : elles sont plus de deux fois plus importantes pour les 25 % de retraité·es les plus aisé·es, que pour les 25 % les plus modestes (32,3 % contre 14 %).

-sur les inégalités de pension femmes-hommes :

Le document (diapo 6) témoigne des (fortes) inégalités actuelles, mais il faut aussi rappeler que l'évolution projetée n'est pas du tout satisfaisante.

1. Cette intervention s'appuie largement sur les données et réflexions de Christiane Marty (ATTAC, Fondation Copernic <https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/retraites-saison-2022>). On remercie également Michèle Rault de la commission Protection sociale de Solidaires.

2Tableau 4-4, page 232 du rapport 2022 du COR. Sauf indication contraire, les données numériques sont issues de ce rapport.

3Page 217 du rapport COR 2022.

La réduction des inégalités entre les pensions des femmes et des hommes est en effet très lente : les projections du COR affichent que le rapport pension des femmes sur pension des hommes (Pf/Ph) devrait augmenter pour atteindre 84 % en 2037 (page 229), qu'il n'atteindrait pas l'égalité mais se stabiliserait à terme autour de 90-92 % !

Il semble que ces projections soient optimistes (malgré l'écart qui est supposé pérenne) si on les met en regard avec la situation observée depuis quelques années : on constate en effet depuis 7 ans une stabilisation du rapport Pf/Ph, et on ne voit pas bien ce qui peut expliquer la brusque augmentation qui est projetée à partir de 2020 .

Pour Solidaires : Les dispositifs de redistributions actuels ne sont pas assez opérants. Les comparatifs hommes/femmes des bénéficiaires de ces mécanismes ne tiennent pas compte du fait central : **ce sont, dans ce système patriarcal les hommes qui ont l'avantage dans le domaine professionnel, sur le marché du travail etc...**Avancer que les femmes bénéficient plus des bénéfices de la compensation sous-entend qu'on crée une nouvelle injustice ...pour les hommes !

Il s'avère nécessaire de voir en montant à qui profitent les mécanismes de redistribution, et de les réajuster...sans réduire évidemment les enveloppes allouées !

Petites pensions

Les données figurant dans le document sont éloquentes et révèlent bien la situation inacceptable.

On peut en ajouter une autre: **le taux de pauvreté des femmes retraitées est supérieur à celui des hommes :** 10,4 % contre 8,5 % et cet écart a tendance à se creuser depuis 2012⁴. Et l'insuffisante revalorisation des pensions est une pénalisation supplémentaire des femmes qui vivent plus longtemps à la retraite avec de faibles prestations.

Sur les réflexions :

Sur les petites pensions et retraite minimale

Le minimum de pension à 85 % du Smic pour une carrière complète figurait déjà dans la loi de 2004.et n'a pas été appliqué.

Le rapport parlementaire Turquois-Causse dénombre **5,7 millions de personnes (tous régimes confondus) percevant une pension brute inférieure à 1 000 € soit 37 % des retraité·es dont près des ¾ sont des femmes.** Mais parmi ces 5,7 millions personnes, **seules 1,8 million d'entre elles ont une carrière complète ou quasi complète, ce qui maintient un très grand nombre de retraité·es dans la pauvreté.** En clair une retraite mensuelle de 1 100€ ce n'est ni pour tout le monde et notamment pas pour les femmes ni pour demain!

En outre il y a un problème de cohérence : que signifie la promesse de percevoir 1 100 € pour une carrière complète quand l'ASPA (ex minimum vieillesse) est à 953€ pour une personne seule et que le seuil de pauvreté en France se situe à 1128 €.

Le document préconise : « à court terme, revaloriser les minima de pension pour assurer une pension digne à celles et ceux qui partiront en retraite avec une carrière complète ».

- Il faudrait a minima un engagement précis sur les revalorisations et sur la date à laquelle les 85 % du Smic net seraient assurés (et ils représentent aujourd'hui, non pas 1100 € mais 1130 €) .

- Solidaires demande l'intégration des retraites complémentaires dans les régimes de base de retraite (ce qui permet d'éviter un dispositif de pension minimale pour les régimes complémentaires, qui sans cela s'avererait nécessaire).
- Du fait des carrières incomplètes des femmes (même si l'attribution des trimestres supplémentaires et de l'AVFP améliorent les choses), ce serait un progrès de considérer que l'attribution du minimum de pension les concerne de la même façon que les carrières à temps plein, compte tenu du fait que le temps partiel est souvent subi ou bien souvent « choisi sous contrainte » par manque de solutions disponibles pour la garde d'enfants.

- Sur l'égalité femmes-hommes et autres dispositifs de solidarité :

Solidaires porte des revendications globales pour les retraites qui auraient un fort impact positif sur l'égalité femmes/hommes pour les retraites et de mesures plus spécifiques :

→ Mesures globales :

⇒ Revoir le calcul de la pension

Le calcul actuel de la pension au régime général, prenant en compte les salaires et la durée de carrières, discrimine les carrières courtes. Prendre comme salaire de référence la moyenne des 25 meilleurs salaires, c'est-à-dire un même nombre d'années qu'il s'agisse d'une carrière complète ou d'une carrière plus courte, est pénalisant pour les carrières courtes : cette méthode en effet ne permet d'éliminer qu'une proportion beaucoup plus faible de « mauvaises années » pour les carrières courtes.

Solidaires revendique qu'on prenne en compte les 10 meilleures années, ou le dernier indice pour les fonctionnaires et régimes spéciaux

Pour nous, il n'y a pas de retraite en dessous du SMIC porté à 1 700 €.

⇒ Supprimer la décote

La décote constitue une double pénalisation des carrières courtes, comme l'avait d'ailleurs reconnu JP. Delevoye, Haut commissaire à la réforme en 2019. Elle concerne 9 % de femmes et 7 % d'hommes, et elle oblige de nombreuses personnes, surtout des femmes, à attendre 67 ans, âge du taux plein, pour liquider leur retraite sans décote.

→ Mesures ciblées sur l'égalité

Solidaires ré-insiste sur la nécessité de renforcer les droits directs à pension :

- C'est réduire les inégalités sur le marché du travail et permettre l'accès de toutes et tous à un emploi qualifié.

On constate un taux d'activité des femmes inférieur de 8 points à celui des hommes dans la tranche de 25 à 54 ans (84 % contre 92 %) et la France est loin derrière les autres pays de l'OCDE, au 20^{ème} rang sur 38 pays. Le poids de la garde des enfants est un facteur déterminant (on y revient ci-dessous). Or pour donner une idée du potentiel lié à l'emploi des femmes, si leur taux d'activité entre 25 et 54 ans avait été égal à celui des hommes en 2021, c'est 1,1 million de femmes de plus qui seraient en activité. Pour les seniors, le potentiel est bien moindre...

- il est temps de mettre enfin « en chantier » la revalorisation des métiers les plus féminisés portée plus particulièrement encore depuis le covid : ceci aurait un réel impact sur les pensions des femmes les plus précaires, et au-delà d'une mesure de justice sociale et féministe, aurait un impact conséquent sur le niveau de pension des femmes.

- les mécanismes scrutés par l'Index excluent les causes structurelles profondes des inégalités salariales...**il faut une volonté d'une autre ampleur pour s'attaquer aux inégalités salariales femmes/hommes et mettre en débat les métiers « à valeur égale »** pour avancer sur la nécessaire revalorisation de leur rémunération

Solidaires revendique une sur-cotisation retraites pour financer l'égalité des femmes et des hommes au départ à la retraite, payée par les entreprises qui maintiennent des inégalités salariales hommes-femmes.

- L'accès au marché du travail est également centrale : ceci suppose qu'un dispositif et un budget pour des crèches collectives soit enfin alloué à la hauteur de la demande réelle.

- Il est indispensable de développer les services d'accueil de la petite enfance. Crèches particulièrement, car c'est cet accueil collectif qui favorise le développement des capacités de l'enfant. Mais il faut veiller à en permettre l'accès aux familles modestes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Même si la situation en France est meilleure que dans les pays voisins, la moitié des moins de trois ans, soit un million d'enfants, ne trouve toujours pas de place d'accueil. La promesse récente d'Elisabeth Borne de créer 200 000 places de crèches est donc loin de répondre aux besoins ! De plus, les promesses des années passées n'ont jamais été tenues. Satisfaire ces besoins permettrait la création de nombreux emplois utiles qui cotiseraient, et enclencherait un cercle vertueux.

- mettre en place des congés familiaux vraiment partagés et mieux rémunérés :

Ils sont actuellement mal conçus et dissuadent les pères de prendre leur part dans l'éducation des tout petits. Il faudrait :

- **repenser le congé parental** : il devrait être obligatoirement partagé entre les deux parents et rémunéré en proportion du salaire antérieur, au même titre que ce qui existe pour les autres assurances sociales. Ce serait une façon d'encourager les hommes à le prendre et de garantir l'autonomie des femmes qui y ont recours par rapport à leur conjoint.

Le financement de ce congé parental pourrait être assuré par l'intermédiaire d'une cotisation de l'employeur dans la logique de la continuité du salaire, comme c'est le cas pour l'assurance chômage par exemple. Ce serait aussi un moyen direct et concret, de rendre effective l'obligation pour les entreprises de négocier sur l'articulation vie professionnelle/vie personnelle pour les salariés, dans le cadre de la négociation annuelle sur « *l'égalité professionnelles femmes/hommes et la qualité de vie au travail* ».

- **engager une réflexion pour rendre obligatoire le congé paternité et aligner sa durée sur celle du congé maternité et le rémunérer à 100 % (c'est le cas en Espagne).**

- **la nécessité de mettre en place des politiques de prévention des risques professionnels des métiers occupés par des femmes** pour réduire à défaut les risques d'accidents ou de maladie pouvant porter atteinte à leur intégrité physique et psychique.

- sur les droits familiaux, conjugaux de retraite :

⇒ **La majoration de pension pour 3 enfants et plus :**

Son objectif nataliste semble la rendre obsolète. Elle représente un montant non négligeable de 8 milliards qui en réalité contribue à augmenter l'inégalité de pension entre les femmes et les hommes. Seul un mécanisme progressif de réorientation des fonds serait acceptable

⇒ **Les majorations pour enfants :**

Leur objectif doit être de compenser les inégalités induites par la prise en charge des enfants assumée surtout par les mères, en attendant que cette inégalité de prise en charge soit neutralisée par la progression de l'égalité femmes-hommes dans la vie professionnelle et personnelle. Une réflexion vers leur unification (la fondre avec la majoration pour 3 enfants et plus), forfaitisation (majoration de pension) pourrait être engagée.

Concernant les droits familiaux, il semble que le gouvernement étudie la possibilité d'un transfert de trimestres entre membres d'un couple. Concrètement, que l'homme puisse céder des trimestres à sa compagne, ce qui est conçu comme une compensation pour la prise en charge des enfants dans un couple, c'est une manière hypocrite de penser réduire les inégalités. Elle revient en quelque sorte à se décharger sur le conjoint de la responsabilité de compenser les inégalités de pension liées aux enfants. Prendre à l'un pour gratifier l'autre !

→ Pension de réversion

Elles représentent un montant non négligeable de 34 milliards, régulièrement sur la sellette... mais ce sont elles qui permettent aujourd'hui de réduire sensiblement les inégalités globales de pension entre femmes et hommes.

Les différents régimes de retraite ont des modalités différentes (âge, montant de la pension, conditions de ressources, etc.).

Pour rappel, lors du précédent projet en 2019, un nouveau calcul pour la pension de réversion avait été proposé, sur le principe suivant : la personne survivante devrait pouvoir conserver 70 % des droits à pension du couple. On avait montré⁵ que ce calcul aboutissait à des baisses de pension sensibles pour des personnes qui disposent pourtant de faibles revenus.

Pour Solidaires : on reconnaît le fait que ces mécanismes restent indispensables pour réduire les situations d'inégalités. Toutefois, il nous semblerait bénéfique d'entamer de vraies réflexions sur une meilleure prise en charge des inégalités salariales en amont, plutôt de privilégier indirectement des mécanismes mettant les femmes dépendantes du revenu du conjoint. Toute modification demanderait des projections des effets que cela aurait. Nous avons demandé que les pensions de réversions soient attribuées à l'ensemble des couples et pas seulement des personnes mariées, lors des concertations de 2019. En outre nous avons affirmé que les pensions de réversion pouvaient se justifier au titre du maintien du niveau de vie des personnes qui se retrouvent seules après le décès de l'autre, tant que le système n'assure pas la possibilité d'une vie décente à la retraite.

⁵Voir Réforme Delevoye, un projet régressif, C. Marty, <https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/reforme-delevoye-un-projet-regressif>

NON NOTRE SYSTÈME DE RETRAITES N'EST PAS EN PÉRIL!

Emmanuel Macron, le gouvernement et les partisans du recul de l'âge de départ prétendent sauver le système de retraite soi-disant en péril à cause d'un déficit croissant des comptes. Ils reconnaissent un léger excédent en 2021 (0,9 milliard) et en 2022 (3,2 milliards), mais annoncent un déficit (10,7 milliards) en 2027... sans préciser qu'il est responsable de la cause, la baisse des recettes (0,3 point de PIB) par l'austérité salariale et les exonérations de cotisations, et non pas à cause de l'augmentation des dépenses qui ne bougent quasiment pas (+ 0,1 point de PIB). Ils ne disent pas qu'à partir de 2030, le système serait à l'équilibre (entre + 1,5 % du PIB avec la meilleure croissance économique et - 1,8 % dans la plus mauvaise). Ils ne citent pas la bagatelle de 206 milliards (8,3 % du PIB) dans l'ensemble des réserves des systèmes de retraite par répartition, qui permettent d'amortir les à-coups.

Plus sérieux, le Conseil d'Orientation des Retraites COR s'appuie sur une donnée économique plus pertinente (et seule valable à ses yeux), la part des dépenses de retraite dans les richesses disponibles, c'est-à-dire dans le PIB, qui est « *un indicateur déterminant pour évaluer la soutenabilité financière du système de retraite* ». Son rapport de septembre 2022 pronostique, après le pic à 14,7 % en 2020 :

- jusqu'en 2027, une part stable de 13,8 % ;
- jusqu'en 2032, une légère augmentation, sous l'effet de la forte contraction du PIB (ralentissement économique lié à la remontée du taux de chômage passant de 5 à 7 %) ;
- puis une nouvelle baisse dans tous les scénarios économiques (sauf une stabilisation dans le plus mauvais), pour arriver en 2070 à une baisse dans 3 scénarios (jusqu'à 12,1 % du PIB) et, dans le plus mauvais, une stabilité à 14,7 % du PIB.

Tous ses pronostics dans 50 ans sont supposés justes, alors que les rapports se succèdent et se contredisent plus ou moins d'une année sur l'autre. Très souvent, de telles « expertises » servent à cacher les choix politiques et idéologiques.

Enfin, la part dans le PIB des dépenses de retraite reste plutôt stable alors que le nombre de retraités augmente de 1,7 % en moyenne chaque année : chaque retraité a une part de PIB de plus en plus faible à cause des « réformes » déjà prises. Cela se traduit, selon le COR, par une baisse de la pension moyenne relative au revenu d'activité moyen qui passerait de 50,3 % en 2021, entre 32,6 % et 39,4 % en 2070. La pension nette moyenne progresserait trois fois moins que le revenu net d'activité moyen (entre 0,2 % et 0,5 % par an contre 0,7 % à 1,4 %).

La vraie cause de la volonté de reculer l'âge de départ

Elle commence à être affirmée ouvertement, y compris de la part du gouvernement : « *les économies de dépenses des retraites serviront à payer l'école, la perte d'autonomie, la transition énergétique, l'hôpital...* ». Il reconnaît ainsi que les autres arguments, démentis par le COR, ne tiennent pas « *On vit plus longtemps, DONC il faut travailler plus longtemps* », « *notre système par répartition (auquel nous tenons tous) doit être sauvé DONC il faut travailler plus longtemps* »...

Ce choix politique découle d'autres : le programme de stabilité de juillet 2021 et le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 imposent de ramener le déficit public sous les 3 % de PIB en 2027, en diminuant l'ensemble des dépenses à + 0,6 % par an (hors inflation) sur le quinquennat. Mais un quart des dépenses est constitué des dépenses de retraite qui devraient augmenter de 1,8 % par an, du fait du vieillissement de la population. Le respect de l'objectif se traduit pour une limitation des autres dépenses de 0,2 % par an, mission impossible. Le gouvernement veut baisser les dépenses de retraite pour payer d'autres dépenses.

Cette politique montre un choix de société :

Paupériser les retraités, davantage que ce qui est prévu sous l'effet des mesures déjà prises :

- **Le niveau de vie** des retraités, actuellement proche de celui des actifs, va baisser dans tous les scénarios du COR : - 5 % à - 10 % en 2040 et - 13 % à - 25 % en 2070, soit un retour à la situation des années 1980 !
- **Le taux de remplacement** (montant de la pension par rapport à l'ancien salaire) sur l'ensemble du cycle de vie du non-cadre du privé diminuerait uniformément au fil des générations, passerait de 74,3 % pour la génération 1940 à une valeur comprise entre 56,6 % et 67,5 % pour la génération 2000.

Pour tenter d'éviter une explosion sociale causée par la misère, E. Macron propose *en même temps* d'appliquer une disposition de la loi retraite de 2003, porter le minimum vieillesse à 1 100 € pour les personnes ayant cotisé pendant 43 ans. Mais ce n'est jamais que le seuil de pauvreté... Il pourrait aussi permettre de partir avant 65 ans aux personnes ayant subi des métiers pénibles, après avoir supprimé des critères de pénibilité...

Cette paupérisation donne l'image d'une retraite de plus en plus faible, le nouveau report de l'âge de la retraite laisse penser à beaucoup qu'ils devront partir avant, avec une retraite très dégradée, tout cela incite celles et ceux qui le pourront à se tourner vers une retraite par capitalisation pour compléter leurs revenus et pour enrichir davantage les dirigeants de ces fonds financiers.

Transformer la notion de cotisations sociales déjà mise à mal. Les cotisations retraites des actifs ne serviraient plus à payer les pensions des retraités (principe du système par répartition), mais entreraient dans le budget de l'État pour payer aussi tout autre chose. Plus largement, c'est le choix de baisser les impôts, notamment des plus riches et des entreprises, et, pour compenser cette baisse, de réduire les services publics et de faire travailler plus celles et ceux qui le peuvent, dans de mauvaises conditions. Travaillez plus pour enrichir les riches !

Tenter de maintenir au travail les anciens le plus longtemps possible

pour augmenter le chômage, notamment celui des jeunes, et faire pression à la baisse sur les salaires, les conditions de vie et de travail. Il faut savoir que 9 fois sur 10, l'embauche d'un jeune correspond au remplacement d'un départ à la retraite !

Un autre choix de société est possible

Le COR indique plusieurs façons de maintenir l'équilibre des comptes sur les 25 prochaines années dans le scénario d'une croissance de 1 % :

- **Une mesure appuie nos revendications : augmenter les cotisations** « dans le scénario 1 % de croissance, l'équilibre sur les 25 prochaines années pourrait être assuré en augmentant dès 2022 de 0,9 % (ou 1,4 % selon la convention) le taux de prélèvement ». Une revendication va dans le même sens, mais le COR ne le dit pas : la CNAV (la caisse de retraite de base du privé) a calculé en 2010 que **l'égalité des salaires des femmes avec ceux des hommes** lui ferait gagner 11 milliards d'euros, soit une augmentation de 14 % de son budget.
- **Diminuer les pensions de 4,6 %** (ou 2,8 selon les conventions) dès 2022, par le gel ou la sous-revalorisation des pensions, mesures très impopulaires.
- **Reculer l'âge de départ à 64,1 ou 64,3 ans en 2032 et 63,7 ou 65,4 ans en 2070**, soit plus et plus rapidement que l'évolution « naturelle » qui imposera un départ à 64 ans en 2040 du fait de l'application des lois déjà votées.

Le gouvernement refuse la première et utilise la deuxième et la troisième.

Pour nous, augmenter les cotisations, c'est possible, car de l'argent, il y en a, dans tous les impôts et toutes les cotisations sociales supprimés pour les très riches (suppression de l'ISF, plafonnement de la taxation des dividendes, suppression d'impôts de production, fraude fiscale et sociale des très grandes entreprises, laxisme à l'égard des paradis fiscaux, exonération de cotisations sociales jusqu'à 2,4 fois le SMIC, etc.), et dans tous les impôts que Macron refuse aujourd'hui (comme taxer les superprofits réalisés par les spéculateurs, etc.).

Avec un meilleur partage des richesses et l'augmentation des cotisations, nous revendiquons :

- La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote.
- 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité.
- Pas de retraite ni d'indemnité chômage en dessous du SMIC porté à 1700 euros.
- L'intégration des retraites complémentaires dans le régime de base de retraites.
- Une semaine à 32 h sans perte de salaire ni flexibilité (partage du travail).
- Des embauches massives dans les services publics et les secteurs écologiques.

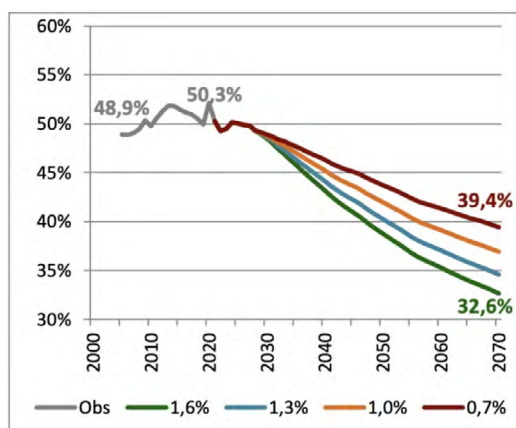
D'autres éléments figurent sur le site de Solidaires :

- **Mai 2022 : dossier sur les retraites (solidarités, justice sociale, partager le travail et les richesses, égalité femmes/hommes)**
<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/les-journaux-et-bulletins/expressions-solidaires/journal-n104/dossier-sur-les-retraites/>
- **Juin 2022 : dossier « Arguments contre le recul de l'âge de départ en retraite » : les mauvais prétextes pour reculer le départ, les conséquences qu'aurait un recul notamment l'augmentation des inégalités.**
<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/brochures/argumentaires/argument-pour-une-fiche-argumentaire-sur-le-recul-de-lage-de-depart-en-retraite/>

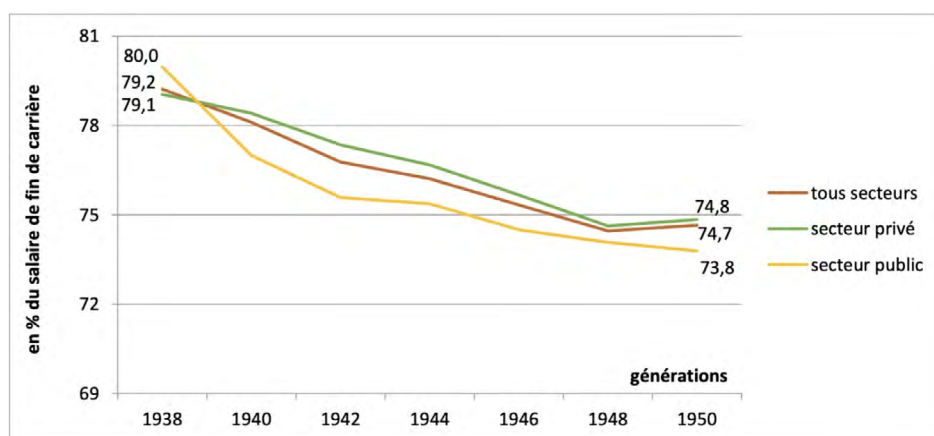
- **Jun 2022 : stop aux mensonges**
<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/nationales/report-de-lage-de-la-retraite-stop-aux-mensonges/>
- **Septembre 2022 : La réforme des retraites annoncée pour 2023 : la fuite en avant!**
<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/communiques/la-reforme-des-retraites-annoncee-pour-2023-la-fuite-en-avant/>
- **Septembre 2022 : Réforme des retraites : ce que veut le gouvernement travailler plus et plus longtemps pour de petites retraites!**
<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/nationales/reforme-des-retraites-ce-que-veut-le-gouvernement-travailler-plus-et-plus-longtemps-pour-de-petites-retraites/>
- **Octobre 2022 : Préparons activement la bataille des retraites**
<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/communiques/preparons-activement-la-bataille-des-retraites/>

La paupérisation des retraité-es est en route :

Baisse de la pension moyenne relative au revenu d'activité moyen et dégradation du taux de remplacement (graphiques issus du rapport du COR)



Pension moyenne de l'ensemble des retraités, relative au revenu d'activité moyen (en % du revenu d'activité moyen brut)



Taux de remplacement médian par génération pour les retraités, anciens salariés, à carrière complète

**LE PROJET DE LOI, C'EST TOUT DÉBUT 2023!
ON SE PRÉPARE MAINTENANT, SUR LES LIEUX DE
TRAVAIL, DANS LES VILLES... ON SE RÉUNIT, ON DÉBAT,
ET ON AGIT DÈS QUE POSSIBLE! REJOINS-NOUS!**

RÉFORME RETRAITE : LES MESURETTES NE COMPENSERONT PAS LES RECULS !

Paris le 15 novembre 2022

Malgré nos demandes, l'Union syndicale Solidaires (représentante de 110.000 adhérent-es) n'est toujours pas conviée aux "concertations" de ce gouvernement sur la réforme des retraites qui se profile.

Non pas qu'on puisse penser un seul instant que ce gouvernement va écouter les revendications des organisations syndicales combattives, y compris la nôtre, mais c'est quand même largement un déni de démocratie. Aucune réponse quant à la demande de participer au deuxième round sur "l'équité et la justice" qui va commencer.

Sans surprise, ce qui sort de ce premier round de "concertation" a réussi à emporter la colère ou le dépit d'une grande part des organisations syndicales :

Le gouvernement a fait des propositions allant à la formation des seniors, en passant par l'accompagnement des demandeurs d'emploi seniors, des incitations à l'embauche, la prévention de l'usure professionnelle et la lutte contre les stéréotypes et les discriminations liées à l'âge. Joli sur le papier... mais vide !

On réitère des dispositifs qui vont à nouveau affaiblir le niveau de financement, comme les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises employant les seniors... tout en favorisant des dispositifs de départ progressif (mais avec quel niveau de revenu ?) ou en faisant miroiter le cumul retraites-travail (sans doute pour mieux compenser les petites pensions) tandis que **les 4 critères de prise en charge de la pénibilité exclus en 2017 n'ont pas été réintégrés.** Solidaires a demandé le 3 octobre au cabinet du ministre une concertation interprofessionnelle sur la pénibilité pour une vraie reconnaissance de la pénibilité par professions hors de la logique individuelle du compte C2P.

Le gouvernement semble oublier même l'esprit de sanction qu'il applique à sa nouvelle réforme de l'assurance chômage.

Le gouvernement aborde ce second cycle de concertation en s'imaginant sans doute faire passer la pilule par la garantie d'un minimum de pension à 1 100 €. Sauf que ce minimum n'est jamais que le seuil de pauvreté et qu'il ne sera versé que si on arrive à une carrière complète ! Rappelons enfin que cette mesure était déjà prévue dans la réforme Fillon de 2003 mais n'avait jamais été mise en œuvre ! Quant à l'équité vantée par le gouvernement, elle n'est qu'amertume et alignement par le bas : en réalité une extension de la casse du statut SNCF de 2018. Déjà hautement inflammable alors que le gouvernement n'a pas encore abordé le cœur de sa réforme : le financement par le recul de l'âge de départ ou l'augmentation du nombre d'années de cotisations obligatoires pour toutes et tous !

POUR SOLIDAIRES, CETTE RÉFORME RÉGRESSIVE, CE SERA NON !

**FACE À CE GOUVERNEMENT SOURD À TOUT PROGRÈS SOCIAL,
C'EST PAR NOS LUTTES
QUE NOUS DÉFENDRONS ET GAGNERONS NOS DROITS**



Communiqué intersyndical

Déterminé.e.s pour nos retraites

L'intersyndicale, réunie le 3 octobre à Bagnolet, a pris acte de la volonté du gouvernement d'ouvrir des consultations concernant notre système de retraite. Il faut que le gouvernement précise ses intentions, ses éléments de diagnostics, la méthode de concertation et ses objectifs.

Attachées au système par répartition, les organisations syndicales se disent ouvertes pour mener des concertations qu'elles souhaitent loyales et transparentes pour plus de justice sociale. Celles-ci doivent porter sur les dispositifs de carrières longues, de pénibilité et d'usure au travail, de transition emploi retraite et de fins de carrière, d'emploi des seniors, de minimum retraite, de financement du régime et d'égalité femme/homme. Sur ces questions, les organisations syndicales travailleront ensemble pour porter des revendications communes. Les organisations syndicales réaffirment que l'ensemble de ces sujets ne nécessitent pas de réforme paramétrique.

Les organisations syndicales réaffirment ainsi qu'elles sont, comme la majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite et à une augmentation de la durée de cotisation. Pour l'intersyndicale, des alternatives y compris financières existent et doivent faire l'objet de discussions.

Dans ce contexte, nos organisations syndicales rappellent qu'un salarié sur 2 arrivant à l'âge de départ à la retraite n'est plus en activité (invalidité, chômage, minima sociaux...). Ainsi, toutes mesures d'âge ne feraient que précariser encore les actuels et futurs travailleurs et travailleuses. Cela ne générerait par ailleurs, aucune économie pour notre système car conduirait à un transfert financier vers l'assurance chômage et pour l'invalidité et les minima sociaux, vers notre système de protection sociale.

Nos organisations appellent les actuels et futurs travailleurs et les travailleuses à se réunir et débattre, et n'hésiteront pas à construire tous les moyens d'action nécessaires si le gouvernement demeurerait arcbouté sur son projet.

Dans ce contexte d'incertitude pour les travailleurs et travailleuses, l'intersyndicale a décidé de se réunir à nouveau courant octobre.

Bagnolet, le 4 octobre 2022

RÉFORME DES RETRAITES : CE QUE VEUT LE GOUVERNEMENT TRAVAILLER PLUS ET PLUS LONGTEMPS POUR DE PETITES RETRAITES !

Rapport du COR 2022 : déficit abyssal du système de retraites ou artifice ?

Le rapport du COR 2022, sorti le 15 septembre, vient à propos pour justifier la réforme voulue par le gouvernement. Selon les projections et scénarios du COR, les déficits à venir du système de retraite sont inévitables. Mais de fait, pas insurmontables ! Au contraire !

Selon le rapport du COR 2022 : De 2028 à 2032, la part des dépenses de retraite dans le PIB pourrait atteindre 14,2 % voire 14,7 % du PIB, en fonction des scénarios de croissance (pour rappel, ce taux était de 14,7 % en 2020, année de crise sanitaire grave, avec interruption d'activité). Mais tout dépend du niveau du PIB, de la conjoncture économique difficilement anticipable et des choix politiques faits. Le COR reconnaît lui-même l'incertitude de ses prévisions : il table dans tous les cas sur une croissance faible et un taux de chômage élevé (7 %). En tout cas, dans tous les scénarios du COR, la part des retraites dans le PIB est stable autour de 14 % du PIB, pourcentage reconnu comme acceptable par le gouvernement.

Et le rapport du COR fait lui-même le constat qu'après un déficit de 14 Mds € en 2020 dû à une moindre collecte de cotisations du fait de l'activité partielle, le système des retraites a dégagé un excédent de 900 millions d'euros en 2021. Et il sera bénéficiaire de 3,2 milliards en 2022 !

Le problème réel n'étant pas en soi le déficit des régimes de retraite (sans oublier qu'avec une caisse unique il n'existerait même pas), l'objectif n'est-il pas, avec le report de l'âge de la retraite de financer la dépendance, ou même la santé, comme l'a déclaré le gouvernement en juin dernier ? Donc piquer dans la caisse des retraites pour financer tout autre chose ?

A cet égard, pour Solidaires, la perte d'autonomie devrait être intégrée à la branche maladie, et ne doit pas être financée par le biais d'un transfert issu du système de retraite.

Toujours plus pour le capital, toujours moins pour le travail

En abaissant le niveau de protection sociale, et alors qu'il y a déjà 75 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, le gouvernement veut encore diminuer les cotisations sociales des entreprises (dénommées « charges sociales » par les libéraux), soi-disant pour « permettre la compétitivité ». Pendant ce temps, les entreprises versent toujours plus de dividendes à leurs actionnaires (75 milliards € en 2021) et toujours moins de salaires à

leurs salarié-es. C'est toujours plus pour le capital, toujours moins pour le travail : la question de fond est celle de la répartition des richesses, les cotisations sociales constituant le salaire socialisé des travailleur-euses.

Pour Solidaires les 75 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales doivent être remises en cause, et une cotisation sociale sur les dividendes devrait être mise en place. Solidaires exige également l'égalité salariale femmes/hommes et une hausse de la cotisation sociale patronale (un point suffirait!) : elles sont nombreuses les solutions escamotées par le gouvernement!

La retraite à 65 ans, un recul social injuste sans aucune justification :

- **L'espérance de vie** augmente certes mais on ne tient pas compte de l'espérance de vie en bonne santé, bien plus basse : 66 ans pour les femmes et 64,5 ans pour les hommes. Partir à 65 ans, ça voudra dire partir en plus mauvaise santé et avoir une espérance de vie en retraite certainement plus courte : c'est bien ce qu'escompte le gouvernement pour réduire la facture des pensions! Travailler plus longtemps cela signifiera aussi multiplier les cas d'inaptitude au travail, notamment dans les **situations de pénibilité**. Or, de surcroît, le gouvernement a supprimé 4 critères de pénibilité en 2017 dont le port de charges lourdes et les horaires décalés. Finalement, il suffit de nier la pénibilité comme l'a fait Macron lorsqu'il a déclaré qu'il n'y a pas de métier pénible.
- **Tout le monde n'a pas d'emploi jusqu'à 65 ans**, seulement 33 % de la tranche 60-64 ans, soit l'un des plus bas taux de l'OCDE. Dès lors, les cotisations sociales ne rentreront pas davantage dans les caisses. Et cela alourdira la facture du chômage et servir de prétexte à de nouvelles réformes... Pour Solidaires il faut mener une politique de l'emploi déterminée et partager le travail : semaine à 32 h sans perte de salaires, ni flexibilité. Cela diminuera fortement le chômage et améliorera les rentrées de cotisations sociales.
- **Non à la paupérisation grandissante des retraité-es!** La retraite minimale à 1100 euros pour une carrière complète, que promet Macron comme si c'était un cadeau, c'est en fait le seuil de pauvreté! Que deviendra la retraite pour tous/toutes ceux qui ont eu des carrières heurtées, incomplètes (femmes en temps partiel ou congé parental, salarié-es ayant subi des périodes de chômage)? N'ayant pas réussi à atteindre le nombre d'annuités requis pour une retraite à taux plein, avec en plus l'impact de la décote, ce seront des retraité-es pauvres, plus nombreux/euses encore qu'aujourd'hui.

Solidaires revendique :

- **La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités ;**
- **5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité ;**
- **Pas de retraite ni d'indemnité chômage en dessous du SMIC porté à 1700 euros ;**
- **Une semaine à 32 h sans perte de salaire ni flexibilité (partage du travail) ;**
- **Des embauches massives dans les services publics et les secteurs écologiques.**

LA RÉFORME DES RETRAITES ANNONCÉE POUR L'ÉTÉ 2023 : LA FUITE EN AVANT !

Communiqué

Paris le 13 septembre 2022

Tandis que le rapport du Conseil d'Orientation des retraites (COR) était annoncé pour le 15 septembre, Macron a confirmé hier devant les médias vouloir faire cette réforme des retraites avec application dès l'été 2023, avec la possibilité d'utiliser le projet de loi sur le financement de la sécurité sociale de cet automne, ou le fameux 49-3 (passage du texte sans vote du Parlement).

Ce rapport du COR qui a fuité dans la presse, est embarrassant pour l'exécutif. Tandis qu'on nous a expliqué lors du projet de 2019 de la réforme par point, que si on ne réformait pas, le système par répartition courrait à sa perte, le rapport du COR pointe certes des années à venir déficitaires (en raison du contexte économique) mais qu'il n'y a rien de catastrophique ! Il fait état d'une part constante du PIB consacrée aux retraites jusqu'en 2070. Et précise que ses résultats ne valident aucunement « *le bien fondé des discours* » qui mettent en avant l'idée d'une dynamique incontrôlée des dépenses de retraite...

Que nenni, le gouvernement a trouvé un nouveau prétexte pour appliquer son projet néolibéral et sa privatisation rampante du système des retraites : Grâce à la réforme (en reculant l'âge de départ, et/ou faisant cotiser plus longtemps, on en a pas encore le contenu !) on va dégager des nouveaux financements...pour l'école, le grand âge, et la crise climatique...rien que ça!

Sur le financement des retraites et de la protection sociale :

Ce gouvernement s'exonère de fait de remettre en cause les exonérations des cotisations sociales patronales et d'explorer de nouvelles pistes de financement comme une cotisation sociale sur les dividendes des actionnaires ou simplement l'égalité salariale femmes/hommes.

Sur le financement de l'éducation, de la transition écologique.. :

Ce gouvernement ne parle pas des vraies solutions de justice sociale et fiscale comme : rééquilibrer la fiscalité, taxer les super-profits, rétablir l'ISF, ou encore récupérer les 100 milliards par an de fraude fiscale qui pourraient être une réelle source budgétaire pour ces besoins fondamentaux !

On le voit bien, cette réforme des retraites va encore pénaliser les plus précaires, et la majorité de la population...au grand privilège des plus riches protégés par Macron.

Solidaires revendique la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote, la revalorisation des pensions et leur indexation sur les salaires.

**DÈS LE 29 SEPTEMBRE, EN GRÈVE ET DANS LA RUE, POUR
NOS SALAIRES ET NOS PENSIONS!**

Arguments contre le recul de l'âge de départ en retraite

Le Président Macron a annoncé le recul de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 65 ans et il a fait préciser que cela « *se fera progressivement, à raison de quatre mois par an pendant neuf ans et que les métiers particulièrement usants, les carrières longues obéiront à l'âge légal de 62 ans et que les travailleurs handicapés pourront partir à 55 ans* ». Si le recul commence en 2023, il sera achevé en 2032.

Le Président Macron avance plusieurs arguments :

- « *Nous sommes dans une société qui vieillit, il est donc normal, surtout compte tenu de la nature des comptes publics, que nous travaillions plus* ». Pour lui, il faut travailler plus longtemps parce que le nombre de personnes âgées augmente et parce qu'il faut dépenser moins pour les retraites.
- L'obligation de ne pas augmenter les dépenses de retraite (malgré l'augmentation du nombre de personnes en retraite) et, de façon contradictoire, il explique que les économies sur les retraites permettront d'améliorer les pensions (les 1 100 € pour une carrière complète) et payer l'aide à l'autonomie.

Le Président Macron veut reculer l'âge de départ en retraite, ce qui va susciter des réflexions, des mobilisations. Cette fiche a pour objectif de lister et de contester tous les (faux) arguments avancés par E. Macron et le gouvernement. Ces éléments alimenteront nos publications ultérieures.

La société vieillit ?

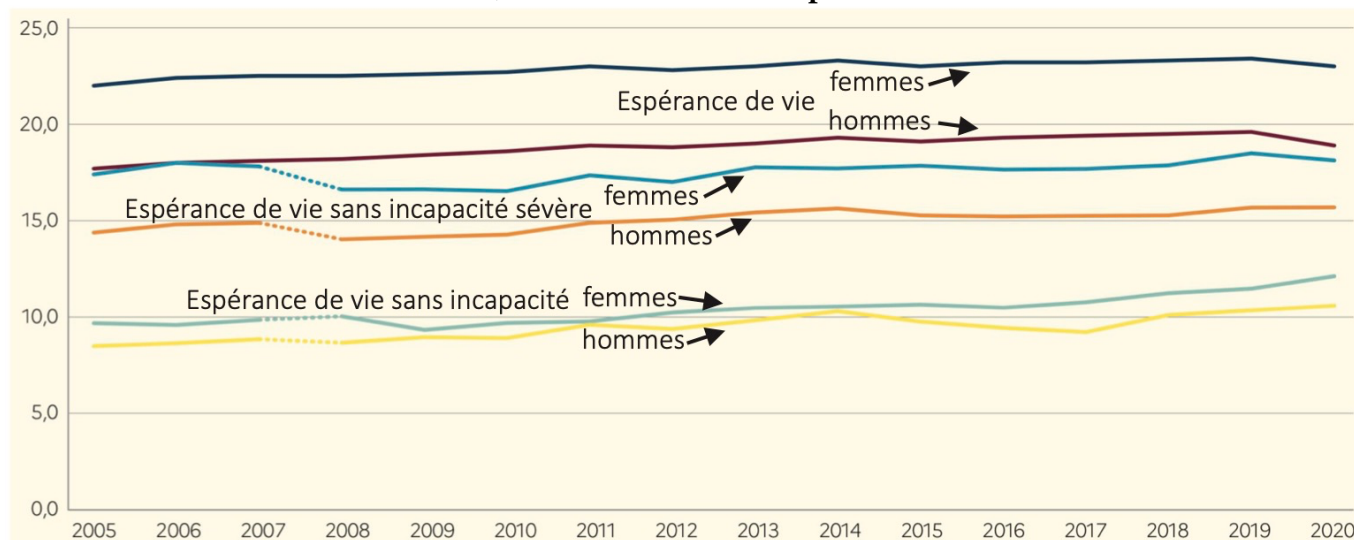
Selon le document de la DREES d'octobre 2021

(<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/ER1213.pdf>) :

- Certes, l'espérance de vie à **la naissance** continue de progresser, signe des progrès de la médecine et de l'hygiène. Depuis 1994, elle est passée de 81,8 ans à 85,4 ans en 2014 pour les femmes et de 73,6 ans à 79,7 ans en 2019 pour les hommes, même si elle régresse légèrement depuis pour les femmes (85,1 ans en 2020) et pour les hommes (79,1 ans).
- Certes, l'espérance de vie à **65 ans** (notion plus importante que celle à la naissance pour une personne de l'âge de la retraite) augmente légèrement à long terme, même si elle connaît un palier depuis 2013 et baisse en 2020 à cause de la pandémie.
- Certes, l'espérance de vie à **65 ans sans incapacité** augmente un peu plus, d'environ 2 mois par an ces 12 dernières années. En 2020, à 65 ans, un homme peut espérer vivre 10,6 ans sans incapacité et une femme 12,1 ans. L'espérance de vie à **65 ans sans incapacité sévère** atteint 15,7 ans pour les hommes et 18,1 ans pour les femmes.

Autre élément du dernier rapport de l'Insee basé sur les calculs d'Eurostat : l'espérance de vie sans incapacité (à la naissance) était en 2020 de 65,9 ans pour les femmes et de 64,4 ans pour les hommes. Les personnes au-dessus de ces moyennes ne profiteront pas vraiment leur retraite, en partant à 65 ans.

À 65 ans, combien d'années d'espérance de vie ?



Mais la question essentielle, pour une personne en retraite et pour les dépenses de retraite, concerne le nombre d'années passées en retraite.

Et là, la baisse est flagrante, les contre-réformes passées ont déjà grignoté les gains d'espérance de vie, ont réduit le nombre d'années passées en retraite, ont fait perdre les meilleures années de retraite dont on peut profiter en étant encore en bonne santé.

Les causes sont connues :

- La loi Fillon II en 2010 sous Sarkozy a supprimé 2 ans de retraite, en repoussant progressivement l'âge légal à 62 ans, ce qui s'est appliqué totalement en 2017. Elle a aussi repoussé l'âge de suppression de la décote de 65 à 67 ans.
- La loi Touraine - Hollande de 2014 augmente progressivement le nombre de trimestres de cotisations requis pour une retraite à taux plein, d'un trimestre tous les trois ans : la génération 1973 doit 43 ans de cotisations, un diplômé de master II travaillant à 23 ans aura sa retraite complète à 66 ans. Le même diplômé né en 1981 partira à 67 ans.

Cette régression sociale a été mesurée dans le scénario central du COR. La durée de vie moyenne à la retraite s'est raccourcie depuis la génération 1949, partie à 60 ans en 2009, avec l'espoir de passer 27,5 ans (femme), 23,8 ans (homme) en retraite. La génération 1955, partie à 62 ans en 2017, passera 26,2 ans (femme), 22,7 ans (homme) en retraite, elle a déjà perdu plus d'un an de retraite à cause des contre-réformes, le recul de l'âge de départ de 2 ans et l'allongement de la durée de cotisation ont été plus importants que l'augmentation de l'espérance de vie. Les générations 1969 et 1970 pouvaient espérer vivre en retraite 26,1 ans (femme), 22,8 ans (homme) soit aussi longtemps que la génération 1955.

Mais Macron leur promet une diminution du temps de retraite, 24,6 ans (femme), 21,3 (homme) soit une perte supplémentaire d'un an et demi en retraite !

Cette inadmissible régression sociale crée une inégalité entre les générations.

Générations	1949-50	1955	1969-70 sans Macron	1969-70 avec Macron
Femme	27,5	26,2	26,1	24,6
Homme	23,8	22,7	22,8	21,3

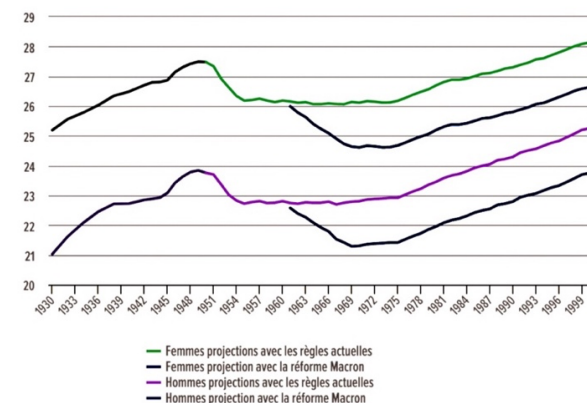
Le recul de l'âge de départ à 65 ans, voulu par E. Macron, replacerait les hommes dans la situation de la génération 1930, et les femmes dans une génération encore plus lointaine. Le recul de l'âge de départ va plus vite que l'augmentation de l'espérance de vie. Quarante ans après, l'augmentation de l'espérance de vie n'aurait pas augmenté la durée de la retraite. Quel recul social !

L'évolution de l'espérance de la durée de retraite par génération apparaît sur le graphique interactif : <https://www.alternatives-economiques.fr/un-age-legal-a-65-ans-reduirait-de-15-an-duree-de-retraite/00102541>.

Voici ce graphique figé.

Un âge légal à 65 ans réduirait de 1,5 an la durée de la retraite

Durée de la retraite selon la génération avec les règles actuelles ou avec la réforme Macron, à partir du scénario central du COR*, en années



* Conseil d'orientation des retraites

Lecture : les femmes nées en 1950 ont une durée de retraite espérée de 27,5 ans en moyenne. Suite aux réformes, les femmes nées en 1960 ont une durée de retraite espérée de 26,2 ans en moyenne. Avec le passage de la retraite à 65 ans comme le propose le candidat Macron, les femmes de la génération 1975 auraient une durée de retraite espérée de 24,7 ans.

Source : COR, calculs Michaël Zemmour



Trop de personnes en retraite ?

Macron et le gouvernement ne mettent en avant que l'augmentation du nombre de personnes âgées et que la diminution du nombre d'actifs pour une personne en retraite ce qu'ils traduisent faussement par une difficulté grandissante de dépenser autant pour les retraités.

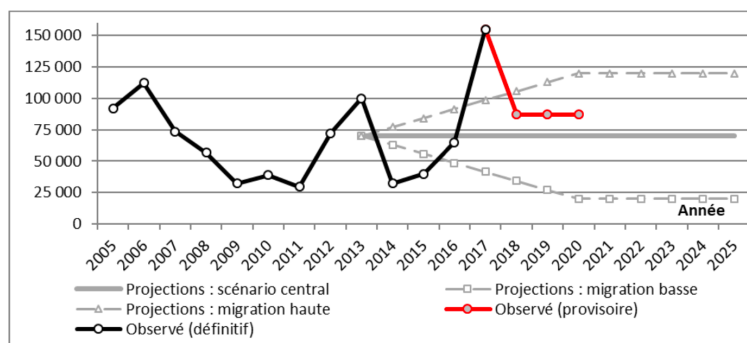
Il sous-entend que ces évolutions seraient infinies, alors que l'augmentation forte du nombre des retraité-e-s va s'éteindre progressivement, à cause de la fin du baby-boom d'après-guerre.

Moins d'actifs pour un retraité ?

C'est discutable, ce ratio dépend des politiques de naissances et d'immigration :

- **Le nombre de naissances par femme** est passé de 2 entre 2006 et 2014 à 1,87 en 2019, mais la politique de la petite enfance n'évolue pas, la plus grande exigence des entreprises au travail et la politique du « travailler plus » se concilient mal avec le temps demandé pour l'éducation d'un enfant.
- **L'hypothèse basse de moins de 75 000 migrations par an** est retenue par le COR (rapport de juin 2021) pour ses projections. La France n'est pas un pays qui accueille généreusement, elle pourrait faire mieux et ainsi améliorer le ratio actif / retraité-e, d'autant plus qu'il s'agit d'une majorité d'adultes qui peuvent travailler, cotiser, qui ne suscitent pas de dépenses pour les écoles, les hôpitaux et pas encore pour les retraités.

Le COR (page 115) calcule qu'un solde migratoire plus faible de 20 000 personnes, les dépenses de retraite augmenteraient de 0,2 point de PIB en 2030, 0,5 point de PIB en 2050 et 0,7 point de PIB à l'horizon 2070 en raison d'un moindre nombre de cotisants. On peut penser, qu'à l'inverse, au lieu d'avoir en 2070 une part des dépenses de retraites entre 11,3 et 13 % du PIB, la migration haute (près de 125 000, soit + 50 000 personnes) porterait cette part entre 13 et 14,7 % soit le niveau actuel...



Note : les hypothèses de solde migratoire en projection sont constantes à partir de 2021 jusqu'en 2070.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, y compris Mayotte à partir de 2014.

Sources : INSEE, bilan démographique 2020 et projections de population 2013-2070.

Mais là aussi, la question essentielle est ailleurs, elle porte sur la productivité, la quantité de travail qu'un actif doit et peut fournir pour la prise en charge d'une personne en retraite.

La propagande rabâche qu'il serait normal, nécessaire, naturel de travailler plus longtemps alors que la diminution régulière du temps de travail depuis plus de 150 ans a été l'une des plus grandes conquêtes sociales au service de la qualité de vie et de la santé des travailleurs/ses. Depuis le début de l'ère industrielle et jusqu'aux premières mesures régressives des années 1993, le temps de travail a été divisé par deux, en le diminuant sur la journée (elle était de 12 h en 1848), sur la semaine (70 h en 1909), sur l'année (avec les congés payés) et sur la vie avec l'interdiction du travail des enfants, le temps des études et la retraite. Dans le même temps, la productivité horaire a été multipliée par 30 et, malgré la baisse du temps de travail, la richesse produite a été multipliée par 16 et a permis toutes les avancées sociales. A chaque fois, le patronat a crié à la catastrophe économique ... qui ne s'est jamais produite, au contraire !

Et bien sûr, notre argumentation politique porte aussi sur le chômage (inutile de tenter de laisser les plus de 60 ans au travail avec tant de jeunes au chômage), sur **les conditions de travail** et la prise en compte des pénibilités (voir les éléments en bas de page 6).

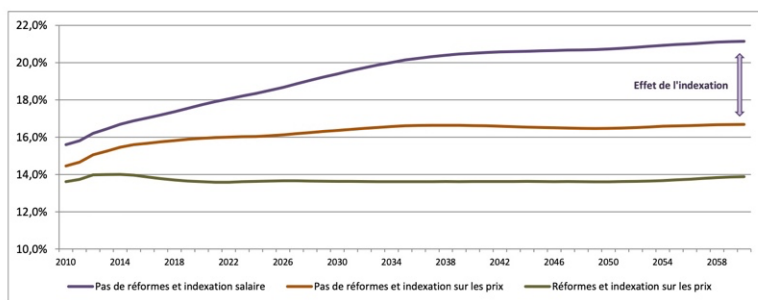
Dépenser moins pour les retraites ?

Les dépenses ne sont pas préoccupantes.

Le rapport du COR de juin 2021 montre l'effet des contre-réformes déjà prises. Sans réforme, elles auraient augmenté ce qui aurait pu être un choix d'une société dans laquelle le nombre de retraité·e·s augmentait. Avec les « réformes », elles sont maintenues, malgré l'augmentation du nombre de personnes en retraite.

Ce graphique illustre l'effet important de l'indexation des pensions et des salaires portés au compte sur les prix et non plus des salaires et le maintien de la part des dépenses dans le PIB en-dessous de 14 %.

Figure 2.3 – L'effet des réformes sur les dépenses du système de retraite en % du PIB : illustration sur le scénario C du COR de 2012 (scénario 1,3 %)

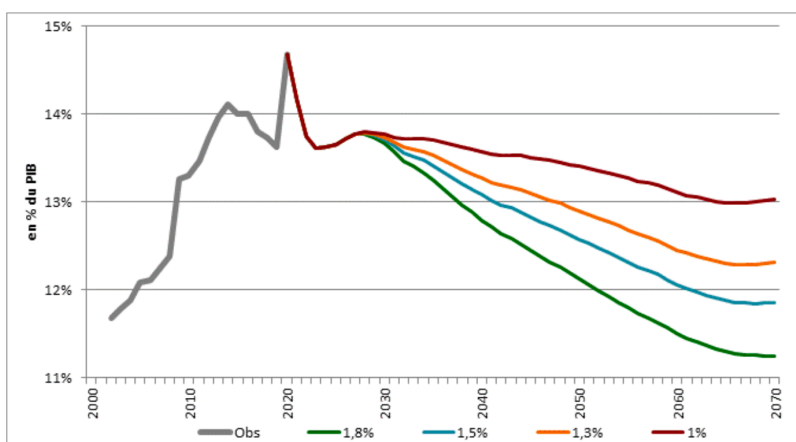


Lecture : dans le scénario 1,3 % (appelé scénario C en 2012), en l'absence de réforme et avec une indexation sur les salaires, la part des dépenses dans le PIB aurait été de 21,1 % du PIB à l'horizon 2030. Avec une indexation des pensions sur les prix et toujours dans le scénario C, cette part serait de 13,9 %.
Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFF.
Source : INSEE, 2014.

Les dépenses de retraite dans le PIB sont programmées à la baisse, sans même avoir besoin de prendre de mesure supplémentaire.

Le graphique 2.1 ci-contre montre aussi la forte dépendance à l'évolution de la productivité. Les dépenses de retraite ne bougent pas, mais prennent une part croissante dans le PIB lorsque celui-ci progresse peu (cas du 1 %). A l'inverse, les dépenses de retraite stables diminuent fortement en part de PIB lorsque celui-ci augmente fortement (cas du 1,8 %). De façon paradoxale, la société pourrait faire un effort pour les retraites lorsque la productivité est forte, mais c'est dans cette période qu'elle pénalise davantage les retraité·e·s. C'est ce qui en motive certains pour en revenir à une indexation des pensions sur le salaire moyen ... moins 1 ou 2 %.

Figure 2.1 – Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées



Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions et hors charges et produits exceptionnels pour le RCI. À compter de 2020, les comptes de la CRPNPAC (régime complémentaire du personnel navigant de l'aviation civile), sont inclus.
Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFF.
Sources : rapports à la CCSS 2002-2020 ; projections COR – juin 2021.

Un plus grand nombre de personnes en retraite devront se partager une part plus petite de PIB, ce qui diminue la pension moyenne par rapport au salaire moyen. Le graphique 2.4a du COR en montre l'ampleur. Macron et le gouvernement n'en sont pas choqués, c'est un moyen de diminuer les dépenses de retraite alors que le rapport baisse entre les nombres de cotisants et de retraités (graphique 2.4b).

Figure 2.4a – Pension moyenne de l'ensemble des retraités, relative au revenu d'activité moyen (en % du revenu d'activité moyen brut)

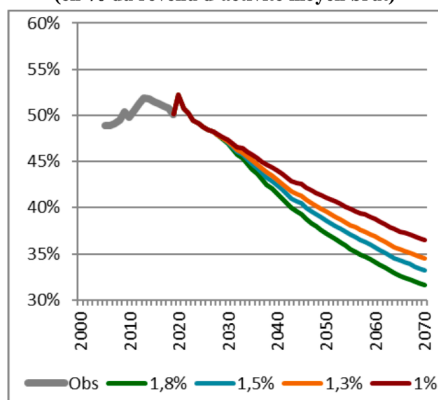
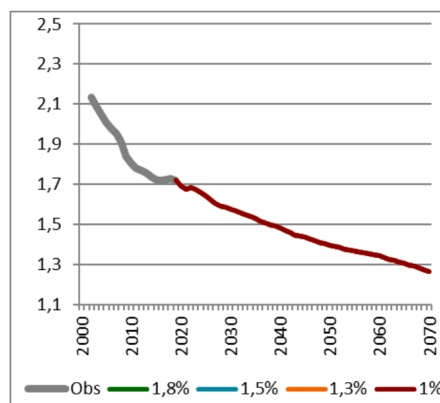


Figure 2.4b – Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités



Lecture : en 2019, on compte 1,7 personne en emploi pour 1 retraité de droit direct (tous régimes confondus) et le montant brut moyen de pension de l'ensemble des retraités de droit direct représente 50,1 % du revenu d'activité moyen (hors activité partielle).

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, hors RAFP. Retraités ayant au moins un droit direct de retraite.

Sources : projections COR et comptes nationaux de l'INSEE – juin 2021.

Les comptes ne sont pas mauvais et vont encore s'améliorer au détriment des retraité·e·s (baisse d'1/3 des pensions et d'1/4 du niveau de vie, taux remplacement à 35 % en 2070) ... laissant ainsi de la place au développement de la retraite par capitalisation.

Les projections de juin 2021 du COR à 2070 vont d'un retour à l'équilibre dès 2030 dans certains scénarios à un déficit constant sur les cinquante prochaines années. Mais les dépenses, exprimées en pourcentage du PIB, qui ont grimpé à 14,7 % en 2020, devraient revenir, une fois la parenthèse de la crise sanitaire refermée, à leur niveau pré-Covid, soit 13,7 %, et s'y maintenir sur la décennie, avant de décliner à partir de 2030 dans tous les scénarios du COR.

Macron ne cache pas sa politique « il nous faudra poursuivre la baisse des impôts pesant sur le travail et la production ». Il veut diminuer l'ensemble des dépenses de l'État, de la Sécu, ... La logique de se priver de nouvelles recettes et de réduire les cotisations sociales et les d'impôt, laisse prévoir des coupes dans les dépenses sociales, notamment dans le plus gros poste, les retraites ... après avoir réduit les dépenses sur le chômage, en réduisant les droits des chômeuses et des chômeurs.

Macron l'avoue en disant que c'est avec les économies sur les retraites qu'il paiera l'amélioration des petites retraites et le financement de l'aide à l'autonomie, en quelque sorte les carottes pour faire avancer le recul de l'âge de départ.

Ce qu'il n'avoue pas, c'est sa volonté de faire de la place aux assurances, à la retraite par capitalisation.

Le retraité n'est ni privilégié ni riche

Les arguments ne sont pas repris ici, ils figurent dans la fiche <https://solidaires.org/Retraites-NON-a-une-baisse-des-pensions> qui s'appuie sur les données du COR et de la DREES.

Contenu de cette fiche :

- **La part des retraites dans le PIB** n'augmente pas.
- **Le niveau de vie des retraité·e·s** est inférieur à celui des actifs (chômeurs et salarié·e·s), (comparaison plus juste qu'à celui de l'ensemble de la population qui inclut les jeunes sans ressources).

- **La pension moyenne** des personnes en retraite baisse et cette diminution s'accélère depuis 2013. Cette pension moyenne semblait mathématiquement augmenter par l'arrivée en retraite de personnes plus riches que celles qui décèdent, mais ce n'est plus le cas depuis 2018.
- **Les retraité-e-s pauvres** sont nombreux.
- **Dans 50 ans, les pensions auront chuté** d'1/3 par rapport aux salaires et le niveau de vie d'1/4.

Selon le COR, du fait du découplage entre le niveau des pensions et des revenus, la pension brute représentera en 2070 35 % du revenu brut, contre 50 % actuellement. Le niveau de vie des retraités en 2070 pèsera au plus 80 % de celui des actifs... comme dans les années 1980 !

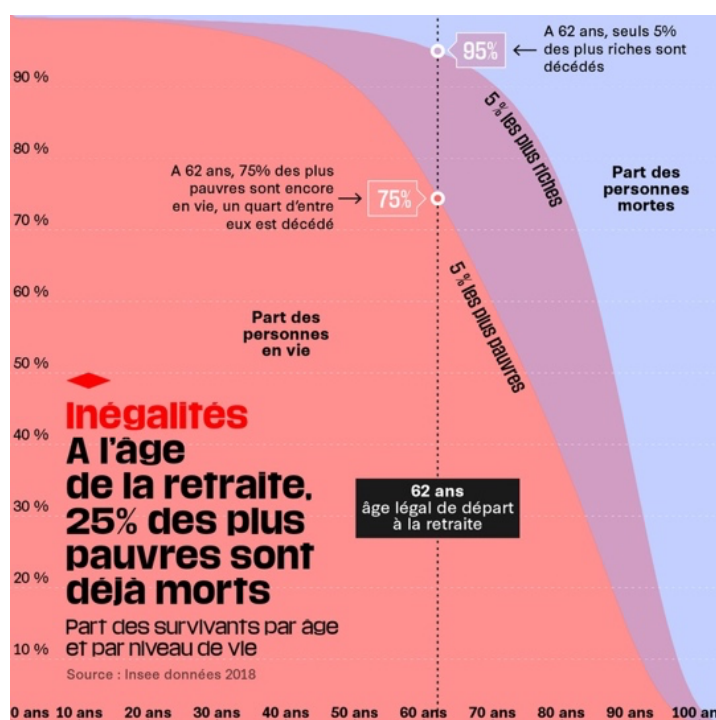
Le recul de l'âge de départ augmente les inégalités

L'inégalité devant la mort,

l'écart de 13 ans d'espérance de vie pour les hommes (8 ans pour les femmes) entre les 5 % les plus riches et les 5 % les plus pauvres, provoque une inégalité devant la retraite :

- Avec un départ à 62 ans, 25 % des personnes faisant partie des 5 % les plus pauvres ne profiteront pas de leur retraite, ils seront morts avant. Et seulement 5 % des plus riches seront dans le même cas.
- À 65 ans, c'est 32 % des pauvres et 6 % des riches qui n'auront pas de retraite.

Le recul de l'âge de départ augmente l'inégalité devant la retraite.



L'inégalité sociale.

- **Un départ à 65 ans ne change rien pour celles et ceux qui sortent d'études à 23 ans**, doivent travailler 43 et partir à 66 ans.
- **Pour un chômeur à 62 ans**, c'est 3 ans de plus dans la galère, surtout pour les 21% de chômeurs de plus de 55 ans qui sont au RSA. Seulement 20 % environ des travailleurs et travailleuses ont un emploi à temps complet ou partiel à 62 ans (COR, juin 2019, figure 1.25). Taux d'emploi en 2020 : 73,3 % des 55-59 ans ; 33 % des 60-64 ans.
- **Pour un-e salarié-e usé-e par un travail pénible**, 3 ans de plus, c'est s'user davantage et mourir plus tôt. Le report du départ, c'est provoquer une explosion des arrêts maladie, des départs de l'entreprise, c'est allonger la période de survie avec des prestations sociales, les minima sociaux, la solidarité familiale, c'est attendre plus longtemps le moment d'avoir le droit de partir en retraite. Outre ce traitement inhumain, le maintien au travail prive d'emploi un jeune, dont 9 sur 10 trouve un travail en remplaçant un-e retraité-e.
- **Celles et ceux qui ont travaillé tôt**, souvent dans des métiers pénibles, ont une faible espérance de vie à 65 ans (6,7 ans).

À l'inverse, la retraite protège la santé

Une étude des économistes Thomas Barnay et Eric Defebvre (<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03621346/document>) montre le rôle protecteur de la retraite sur la santé physique et mentale. Il s'observe chez tout le monde, mais les bénéfiques sont les plus visibles pour les hommes non diplômés et exposés à de fortes contraintes physiques. La probabilité de se déclarer en mauvaise santé diminue alors de plus de 21 points de pourcentage (20 points chez les femmes) par rapport aux hommes non diplômés qui ne subissent pas la même exposition aux risques physiques. Même chose pour la probabilité de déclarer une dépression chez les travailleurs qui ont été exposés à des risques psychosociaux.

Tableau 1 : Effet moyen de la retraite sur la santé perçue et la dépression des personnes exposées, selon la nature de l'exposition, le sexe et le niveau d'éducation, toutes choses égales par ailleurs

Mauvaise santé perçue	Pas de diplôme	Primaire/ Secondaire	Niveau baccalauréat	Études supérieures	Total
H - Risques physiques	-21,2	-20,5	-19,0	-18,5	-20,0
F - Risques physiques	-20,0	-19,5	-18,7	-18,6	-19,2
H - Risques psychosociaux	-17,0	-16,8	-16,7	-16,5	-16,7
F - Risques psychosociaux	-16,8	-16,7	-16,4	-16,4	-16,7
Dépression					
H - Risques physiques	-7,8	-7,5	-6,7	-6,4	-7,2
F - Risques physiques	-7,2	-6,9	-6,5	-6,5	-6,8
H - Risques psychosociaux	-14,3	-13,7	-13,7	-13,0	-13,7
F - Risques psychosociaux	-13,8*	-13,5	-12,9	-12,7	-13,2

*La retraite chez les femmes non diplômées ayant été exposées à des risques psychosociaux réduit de 13,8 points de pourcentage la probabilité de déclarer une dépression par rapport aux femmes aux mêmes caractéristiques, ayant été peu ou pas confrontées à des risques psychosociaux.

La faible amélioration des comptes des retraites.

De plus, plusieurs études mesurent les conséquences limitées du report de l'âge de départ à 64 ans :

- Pour le COR (<https://www.cor-retraites.fr/node/583>), l'amélioration du solde des finances publiques serait très modeste, entre 0,1 point et 0,14 point de PIB. Le taux de chômage augmenterait de 0,9 point.
- La Direction du Trésor, très généreuse, pronostique une amélioration du solde des finances publiques de 0,9 point de PIB en s'appuyant sur une méthode dite « comptable ».
- Bercy trouve que le solde des finances publiques s'améliorerait de 0,4 point de PIB, à partir d'un autre modèle néo-keynésien (Mésange).

Le recul de l'âge dégrade d'autres comptes financiers

L'idée des libéraux, mise en avant par E. Macron, est d'améliorer les comptes des retraites en prolongeant la durée du travail, ce qui présente théoriquement deux effets complémentaires : augmentation du nombre de personnes qui cotisent, diminution des pensions à verser.

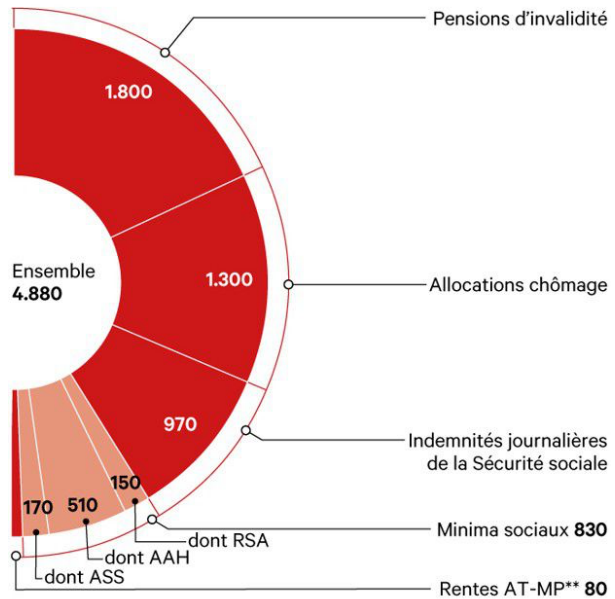
Cette théorie ne résiste pas à la vraie vie. L'âge moyen de l'arrêt du travail est à peine supérieur à 60 ans, et 40 % des personnes qui liquident aujourd'hui leur pension sont déjà sorties du marché du travail (chômage, invalidité, minimas sociaux). Les deux tiers des plus de 60 ans déjà en inactivité ne cotisent plus, mais reçoivent des prestations sociales. Le recul de l'âge de départ ne peut pas avoir que des effets positifs sur les comptes.

Laisser les personnes âgées au travail, au moins celles qui peuvent encore travailler :

- C'est augmenter les dépenses des minima sociaux, d'arrêts maladie, de pensions d'invalidité... qui représentent un coût équivalent à 1/4 des pensions non versées.
 - C'est se priver de tout ce que la personne en retraite encore en bonne santé apporte à la société de façon bénévole : près de 63 % des maires, 37,3 % des conseillers municipaux, 27,5 % des conseillers régionaux et territoriaux, 41,2 % des conseillers départementaux et 55,8 % des communautaires.
- Et les retraité-e-s président nombre d'associations ou en font partie, pallie aux insuffisantes prises en charge de la petite enfance...

Relever l'âge de départ de 62 à 64 ans induirait de nouvelles dépenses sociales

En millions d'euros



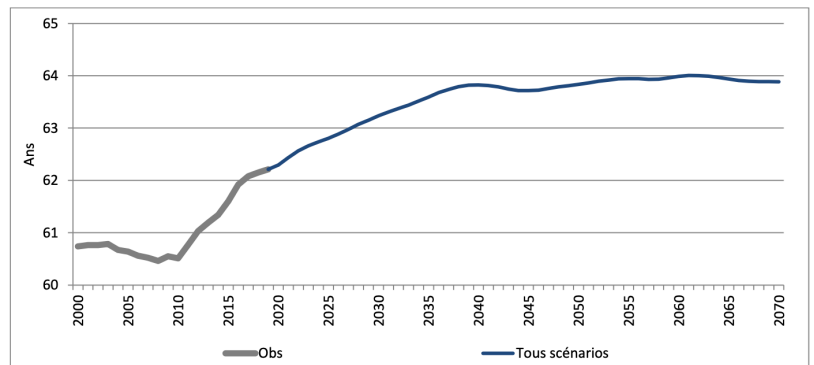
RSA = revenu de solidarité active ;
 AAH = allocation adulte handicapé ;
 ASS = chômeurs en fin de droits ;
 AT-MP = accidents du travail-maladies professionnelles.
 * L'âge légal d'ouverture des droits.
 ** L'effet sur les rentes AT-MP se cumule année après année.

« LES ÉCHOS » / SOURCES : CALCULS DREES, DARES, BERCY

Le recul de l'âge à 64 ans est déjà en route

Selon le COR, les contre-réformes déjà appliquées, notamment l'allongement de la durée de cotisation (merci Touraine-Hollande) auront pour conséquence de reculer l'âge de départ à 64 ans. La « réforme » Macron n'aurait pour conséquence « que » de reculer d'un an supplémentaire et de rendre ce recul obligatoire au lieu de l'obligation de partir plus tard pour ne pas subir une forte décote. Cela limite fortement les gains escomptés.

Figure 2.5 – Âge moyen conjoncturel de départ à la retraite



Champ : résidents en France, retraités de droit direct de l'ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires.
 Source : projections COR – juin 2021.

Quelques améliorations des retraites ?

Pour faire passer sa « réforme », E. Macron met en avant ce qu'il présente comme des améliorations :

- Aménagements pour travail pénible (mais Macron en a réduit la liste), invalidité, ...
- Prise en compte des carrières longues pour un départ plus tôt.
- Une pension minimum à 1 100 € pour les nouveaux ayant cotisé 43 ans

Aménagements pour travail pénible

Emmanuel Macron, dans les faits, a supprimé en 2017 quatre des dix facteurs de pénibilité qui permettaient de partir plus tôt en retraite : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques, risque chimique. À l'inverse, il promet maintenant de revoir le régime de la pénibilité, la liste de facteurs d'usure professionnelle qui permettra de partir plus tôt à la retraite, jusqu'à 55 ans. Il déclare que cela passe par « *des critères plus individualisés* », par la mesure de « *la fatigue dans le temps de vie* », par exemple en mesurant le nombre d'années de travail de nuit. Cette individualisation de la mesure de la pénibilité s'oppose aux régimes spéciaux qui attribuent le droit de partir plus tôt à certains métiers. Toutefois, elle ne concernerait que le secteur privé, car les catégories actives de la fonction publique resteraient en place.

La pénibilité serait mesurée par la médecine du travail et la création de trois nouveaux bilans de santé intégralement remboursés par la Sécurité sociale, à 25 ans, 45 ans et 60 ans.

Prise en compte des carrières longues

Les « carrières longues », les personnes qui ont commencé à travailler avant l'âge de 20 ans et qui peuvent aujourd'hui partir à 60 ans, subiront aussi le recul de l'âge, mais « seulement » à 62 ans, au lieu de 65.

Une retraite au moins à 1 100 euros

Cette promesse n'est pas nouvelle. Elle vient après la promesse d'une pension minimum à 1 000 € (85 % du Smic net, légèrement inférieur au seuil de pauvreté), inscrite dans la loi depuis 2003 mais dont le décret n'est jamais sorti. Elle fait partie aussi des promesses présidentielles du Président Macron, réaffirmée lors de son allocution du 12 juillet 2021 ... promesse non tenue pendant son premier quinquennat. Sera-t-elle tenue cette fois-ci ?

Le rapport Turquois-Causse remis au gouvernement le 10 mai 2021 (à consulter en cliquant [ici](#)) comporte des informations intéressantes, il s'appuie sur une étude de la CNAV, donc sans tenir compte des fonctionnaires. La pension brute inférieure à 1 000 euros concerne 5,7 millions de retraité-e-s (37 % des 15,5 millions) dont ¾ de femmes ... mais seulement 1,8 million ont une carrière complète ou quasi complète (plus de trente années de cotisation), condition imposée par Macron pour avoir droit aux 1 100 €. Ces personnes bénéficieraient (pour atteindre 1 000 €) d'une augmentation moyenne de 163 €, ce qui aurait un coût annuel de 2,1 milliards d'euros.

Le scandale des pensions inférieure à 1 100 €, parfois même au seuil de pauvreté après avoir travaillé toute sa vie, va-t-il disparaître ? Ce n'est pas prévu pour les personnes n'ayant pas cotisé pendant 43 ans. Macron la conditionne au recul de l'âge de départ à 65 ans...

Une majorité de la population s'oppose au recul de l'âge de départ.

Un sondage Elabe a demandé à 1 531 personnes ce qu'elles pensaient de plusieurs mesures pour assurer la pérennité du système de retraite :

- 70 % s'opposent au recul de l'âge de départ,
- 83 % refusent une baisse des pensions,
- et 63 % demandent une augmentation des impôts ou des taxes pour les plus aisés.

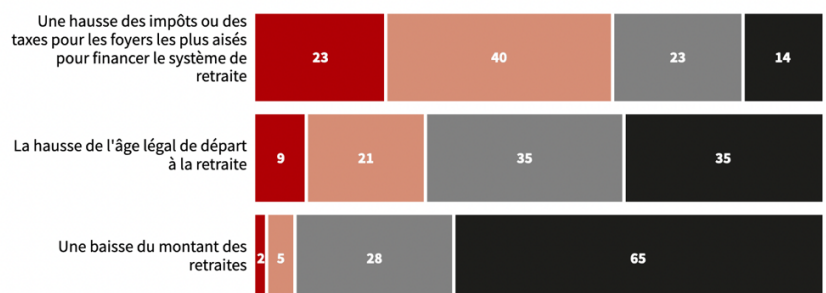
Cela augure bien des capacités de mobilisation...

Mesures pour assurer la pérennité du système de retraite

« Afin de garantir l'avenir du système de retraite, diriez-vous que vous êtes favorable ou opposé à chacune des mesures suivantes ? »

Réponses en %

● Très favorable ● Plutôt favorable ● Plutôt opposé ● Très opposé



SOURCE : SONDAGE ELABE EFFECTUÉ DU 28 AU 30 MARS 2022 AUPRÈS DE 1.531 PERSONNES

La retraite à points

Au-delà de ce recul de l'âge, le Président Macron a échoué à mettre en place un système de retraite universel par points, mais il n'a pas renoncé, il fait dire à Richard Ferrand que ce système à points « *n'est absolument pas enterré* », qu'il « *faudra continuer à le mettre sur la table, en faisant en sorte, à une date qu'il nous faudra définir, que les nouveaux entrants sur le marché du travail rentrent dans ce système plus juste et plus ambitieux* ».

Il précise lui-même qu'il faut aller « *par la concertation* », vers « *un système totalement universel porté par les partenaires sociaux, qui s'autorégule, sur le modèle de l'Agirc-Arrco* », modèle qui est un système à points.

E. Macron a tiré le bilan de son échec d'imposer frontalement son système à points. Il a compris qu'il fallait démobiliser (appliquer les nouvelles règles seulement aux nouveaux salarié-e-s) et qu'il fallait procéder par étapes :

- recul de l'âge de départ,
- fin des rares régimes spéciaux encore en place,
- calculer la pension des fonctionnaires à partir des meilleures 25 années en intégrant les primes,
- régime à points.



REPORT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE : STOP AUX MENSONGES !

Le 08/06/2022

La réforme des retraites bis est déjà dans les startings blocks de ce gouvernement. On sera obligé de travailler plus longtemps, et progressivement jusqu'à 65 ans soit-disant pour sauver le système des retraites !

LES ARGUMENTS POUR LÉGITIMER CETTE CONTRE-RÉFORME FOISONNENT... ET NE TIENNENT PAS!

Il y a encore un an, c'était le financement des retraites qui rendait obligatoire de devoir passer à la retraite par points, mais comme les projections du COR (conseil d'orientation des retraites) disent que les dépenses sont maîtrisées, et que le déficit des caisses va naturellement se résorber dans quelques années, le discours change :

Désormais le gouvernement (soutenu par le patronat) voudrait plutôt dégager des marges de financement pour d'autres besoins que la retraite... la dépendance, voir l'éducation. C'est un jeu de dupes ! Les cotisations sociales accumulées pour financer les retraites doivent servir pour nos retraites. D'autres sources de financement existent, à commencer par s'attaquer à la fraude et l'évasion fiscale, rétablir l'ISF, taxer davantage les profits des grandes entreprises qui les ont accumulé pendant le confinement ou cesser les exonérations sociales patronales qui n'ont pas d'effet sur l'embauche !

L'éternel argument de notre espérance de vie qui augmente...mais sans tenir compte de l'espérance de vie en bonne santé. Ni du fait que tout le monde n'a pas d'emploi jusqu'à 65 ans, seulement 33 % de la tranche d'âge 60-64 ans soit l'un des plus bas taux d'emploi de l'OCDE.

Actuellement, l'espérance de vie en bonne santé est de 66 ans pour les femmes (64 ans en 2010), et de 64 ans et demi pour les hommes (63 ans en 2010). De plus, il existe de grosses différences entre l'état de santé d'une aide-soignante ou d'un ouvrier en fin de carrière et celui d'un cadre... sans parler de tout-es ceux/celles qui ont eu une carrière heurtée (ceux/celles qui ont subi du chômage, les femmes du fait du temps partiel ou du congé parental), et qui ne peuvent partir que bien après l'âge légal pour espérer un niveau de pension décent.

Seulement 20% environ des travailleurs et travailleuses ont un emploi à temps complet ou partiel à 62 ans (COR, juin 2019), usé-es par leur emploi, ou au chômage.

La retraite minimale prévue de 1 100 euros pour une carrière complète, tout comme les dispositifs de pénibilité suffiraient à réparer les inégalités envers les femmes, les personnes précaires à la retraite. C'est faux !

D'abord 1100 euros, c'est le seuil de pauvreté !

Et pour avoir une carrière complète, les femmes et les personnes en situation d'emplois précaires (ce qui est devenue la norme imposée par la loi Travail), et qui subissent les carrières hachées, incomplètes se verront de fait obligées de travailler bien au-delà de 65 ans..et rappelons qu'en 2017 Macron a supprimé 4 critères de pénibilité (dont le port de charges lourdes et les horaires décalés), et s'est attaqué aux régimes spéciaux qui tiennent compte de la pénibilité.

Partager le temps de travail, imposer une autre répartition des richesses, c'est par là que passent les solutions pour une réelle protection sociale pour toutes et tous.

Solidaires se bat pour un statut permanent du salarié-e, incluant la continuité des droits sociaux entre deux emplois.

SOLIDAIRES REVENDIQUE :

- LA RETRAITE À 60 ANS AVEC 37,5 ANNUITÉS!

- AVEC 5 ANS DE DÉPART ANTICIPÉ SUR CET ÂGE LÉGAL POUR PÉNIBILITÉ.

- PAS DE RETRAITE EN-DESSOUS DU SMIC, LE SMIC À 1700 EUROS NET! UNE SEMAINE À 32H SANS PERTE DE REVENUS, NI FLEXIBILITÉ

